

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 mars 2021
(Visioconférence)

ORDRE DU JOUR

• COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021.	3
• DECISIONS DU MAIRE.	3
FINANCES	4
• 2021-03-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020	4
• 2021-03-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	5
• 2021-03-03 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL	12
• 2021-03-04 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021	12
• 2021-03-05 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2021	26
• 2021-03-06 MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT	26
• 2021-03-07 GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEE A BATIGERE RHONE-ALPES POUR 11 LOGEMENTS SITUES 221-223 RUE JOLIOT-CURIE	26
• 2021-03-08 CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL « FISCALIS » PAR LA METROPOLE DE LYON AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES	28
• 2021-03-09 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE POUR L'ACHAT DE SERVICES D'ASSURANCES	29
• 2021-03-10 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	29
ADMINISTRATION GÉNÉRALE,	29
• 2021-03-11 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA CLETC COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES	29
• 2021-03-12 APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVU AQUAVERT	30
• 2021-03-13 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DU SIVU AQUAVERT	30
CULTURE.	34
• 2021-03-14 VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS	34
• 2021-03-15 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE	40
SOLIDARITÉ	42
• 2021-03-15 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE	42
ÉDUCATION	43
• 2021-03-17 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LA MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS EN MILIEU SCOLAIRE	43
• 2021-03-18 UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE CHRISTIANE BERNARDIN	43
• 2021-03-19 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION DES AJD POUR L'ORGANISATION DE CHANTIERS JEUNES	44
CADRE DE VIE URBANISME ÉCONOMIE	45
• 2021-03-20 - DELIBERATION ACTANT LA TENUE D'UN DEBAT SANS VOTE CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) METROPOLITAIN	45

• 2021-03-21 PROJET NATURE YZERON (PNY) : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES DES ANNEES SCOLAIRES 2021-2022 ET 2022-2023	45
• 2021-03-22 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BAILLEUR VILOGIA POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDES - OPERATION 10-12 IMPASSE DES GRANDES TERRES	47
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL	48
• RAPPORT 2019 SAGYRC	48
QUESTIONS DIVERSES.	48
ANNEXES	54

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Je remercie les élus qui assurent la continuité démocratique de nos conseils municipaux en visioconférence et je salue les Franchevillois qui nous suivent en direct, sur la page Facebook de la Ville.

(M. Audiffren procède à l'appel nominal.)

Pouvoirs : Georgette Barbet, Blandine Schmitt, Jean-Claude Boistard.

Secrétaire de séance : Patricia Morin.

◆◆◆◆◆

M. RANTONNET.- Le quorum est atteint pour commencer ce nouveau conseil municipal en visio. Ce sont des débats un peu plus longs qu'en présentiel, je compte vraiment sur vous, pour éteindre vos caméras et micro lorsque vous ne prenez pas la parole, afin d'éviter les effets Larsen.

Patricia Morin a accepté d'être secrétaire de séance.

Vous avez reçu l'ordre du jour.

- **Compte rendu du conseil municipal du 25 février 2021.**

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. KRETZSCHMAR.- J'ai posé deux questions, elles sont en page 16 du compte rendu, pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse, mais je pense que nous en aurons ce soir : sur le budget de 50 k€ qui était présenté au titre de la participation et sur le budget concernant les déplacements des services municipaux.

Merci, Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Si d'aventure, ce n'était pas évoqué dans le conseil, le sujet pourra revenir en questions diverses, M. de Parisot vous répondra.

LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **Décisions du maire.**

M. RANTONNET.- Elles sont moins nombreuses, puisque notre dernier conseil a eu lieu le mois dernier. Y a-t-il des questions sur les quatre décisions prises durant le mois écoulé ?

(Aucune)

ACTE EST DONNE A L'UNANIMITE.

M. RANTONNET.- Avant d'ouvrir les nombreuses délibérations financières, je voulais faire un point sur la situation sanitaire, puisque vous le savez nous sommes à nouveau passés en confinement, avec un taux d'incidence supérieur à 400 cas Covid pour 100 000 habitants.

Cette situation n'est évidemment pas du tout satisfaisante. J'ai trois remarques à faire ce soir :

Franchir cette barre des 400 cas Covid / 100 000 habitants dans la Métropole entraîne tout le département du Rhône, ainsi que d'autres, dans de nouveaux contrôles.

Nous pouvons regretter qu'à ce jour seulement 9 % des Rhodaniens aient été vaccinés et que seulement 3 % bénéficiaient en début de semaine des deux doses du vaccin. Les villes désignées par la préfecture – ce qui n'est pas le cas de Francheville – attendent désespérément les vaccins. On a beaucoup gaussé sur les Anglo-saxons, mais à ce jour, 25 % des Américains et des Anglais sont vaccinés.

Nous savons tous que les cas déclarés feront hélas les hospitalisations dans une quinzaine de jours. Le seuil d'alerte des urgences hospitalières est atteint, ou en voie de l'être, au détriment d'autres opérations programmées, qui sont parfois tout aussi urgentes.

Je vous rappelle les mesures de confinement que nous avons pu noter tout à l'heure en écoutant le ministre de la Santé :

- Depuis le 30 octobre, les rassemblements extérieurs sont prohibés au-delà de six ;
- Les déplacements privés - je ne parle pas des déplacements professionnels – doivent être inférieurs à 10 kms, et donner lieu à une justification au-delà des 10 kms ;
- Les écoles et collèges restent ouverts, mais j'ai cru entendre que les lycées seront ouverts en demi-classes.
- Nous avons déjà le couvre-feu avant le confinement, avec le re-confinement, le couvre-feu est encore plus contraignant que d'habitude.

C'est un peu vain de répéter que la santé est notre bien le plus précieux et qu'il n'y aura d'immunité collective, que lorsque plus de 60 % de la population auront été vaccinés, souhaitons que ce soit le plus vite possible.

Nos conseils municipaux restent en visioconférence, comme à la métropole. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai écrit à Mme Paris, il serait tout à fait inconvenant de faire prendre un risque inutile à 33 conseillers municipaux, ainsi qu'à un public restreint sur quels critères ? Ne désespérons pas pour l'avenir, dès que la situation sanitaire sera meilleure.

Tel est ce que je voulais dire sur ce sujet. Si gouverner, c'est prévoir, pour ce qui nous concerne, nous demanderons à la gendarmerie de faire appliquer toutes les mesures qui s'imposent ; ce sera compliqué notamment avec le retour des beaux jours mais je formule le souhait que notre jeunesse ne prenne pas des risques inconsidérés parce que, malheureusement, avec les variants, ils peuvent être tout aussi touchés que les autres adultes.

FINANCES

- **2021-03-01 Approbation du compte de gestion 2020**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Le compte de gestion est le compte du trésorier principal à Tassin. En général, il rédige également son compte administratif qui, comme vous l'avez souligné, correspond au centime près au compte administratif rédigé par le service finances. Je ne pense pas qu'il appelle de commentaires particuliers.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE DE GESTION EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2021-03-02 Approbation du compte administratif 2020**

Mme MARCASSE.- Avant de développer le contenu, je tiens à vous préciser que le compte administratif rapproche les autorisations budgétaires inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ; c'est donc une photographie à l'instant T.

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je pense qu'il y a des demandes d'intervention.

Monsieur Kretzschmar, vous avez la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Merci, Monsieur le Maire.

Cela ne vous surprendra pas au regard du vote que nous avons exprimé lors du vote du budget 2020, j'étais seul de mon groupe à l'époque, mais mes collègues ont pu rattraper l'information : nous n'étions pas d'accord avec le budget, nous ne sommes donc pas d'accord avec le compte administratif, assez logiquement.

Au regard du bilan présenté par Laurence Marcasse, nous pouvons pointer les faibles dépenses en matière sociale, d'habitat et de culture, ainsi que le fait que vous mettiez en avant l'absence de recours à l'emprunt, ce qui me paraît toujours une idiotie compte tenu du coût de l'argent actuellement, vous connaissez mes arguments à cet égard.

Nous voterons contre Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Merci. Je donne la parole à Mme Lebrun.

Mme LEBRUN.- Le compte administratif 2020 présente une situation financière exceptionnelle qui a permis l'autofinancement et le désendettement de la Ville en raison de la crise sanitaire et de l'année des élections municipales, comme vous avez pu le souligner. Le constat est donc : plus de recettes et moins de dépenses.

Il est regrettable qu'en cette année 2020 alors que, Monsieur le Maire, vous en aviez la possibilité, vous n'avez pas fait preuve d'une réelle solidarité auprès des associations, notamment celles qui emploient du personnel et auprès de vos administrés en situation de précarité. Il est encore plus regrettable que vous ayez augmenté les tarifs d'un certain nombre de services publics tels que les droits de concessions funéraires et les services périscolaires ; nous en avons déjà parlé.

Merci.

M. RANTONNET.- J'ai bien noté les remarques, je vais donner la parole aux élus du groupe majoritaire. Qui souhaite prendre la parole ?

M. DE PARISOT.- Je souhaiterais attirer votre attention sur un ratio important qui figure dans le compte administratif 2020, qui qualifie la recette de la commune qu'il mesure en euros par habitant.

À la page 4 du compte administratif, nous pouvons lire que ce ratio est de 948 €/hab. à Francheville. Il est intéressant de le comparer à la moyenne des villes de même population : ce ratio s'élève à un peu plus de 1 300 €/hab, ce qui signifie un écart

relativement important, puisqu'il est supérieur à 25 % de recettes en moins. Si nous ramenons cet écart à l'échelle de la population, soit à peu près 15 000 habitants, cela signifie un manque à gagner de recettes d'environ 5 M€.

Il est intéressant de voir d'où provient cette inégalité. Tout simplement, à l'époque de la mutualisation de la taxe professionnelle au niveau de la communauté urbaine de Lyon, Francheville a été pénalisée par son déficit d'entreprises implantées à cette date, ce qui l'amène aujourd'hui à payer, au titre des attributions de compensation, la somme d'un peu plus de 146 k€, là où des communes de taille comparable, telles que Mions, d'environ 15 000 habitants, encaissent une somme qui avoisine les 3 M€.

3 M€ de recettes supplémentaires, cela signifie que nous aurions pu faire un parc sportif ou que nous pourrions faire une nouvelle école sans avoir recours à l'emprunt, en autofinancement. Malheureusement, nous n'en sommes pas là, il nous faut donc, année après année, ajuster avec rigueur nos dépenses à nos recettes pour que l'équilibre budgétaire soit assuré sans avoir recours à des hausses de taux communaux d'imposition, comme nous le faisons depuis 2014, et comme cela n'a jamais été fait pendant les années précédant 2014.

Merci.

M. RANTONNET.- Monsieur de Parisot, je vous remercie.

Claire Pouzin souhaite prendre la parole.

Mme POUZIN.- Je voulais juste revenir sur le soutien aux associations. Malgré la crise sanitaire, la commune a continué de soutenir ses associations, même si leur projet était annulé pour des raisons sanitaires. Les subventions à la solidarité ont été maintenues avec 456 k€, et au centre social, avec 194 k€, et ce avec une gestion saine, sans déficit et sans augmentation des taux d'imposition communaux.

M. RANTONNET.- Merci. Cela me semble très clair.

Mme BARBIER.- La pandémie a impacté notre budget 2020 comme jamais. Les recettes des services publics ont subi une perte de 372 k€, et nous avons eu environ 74 k€ de dépenses imprévues, dont 52 k€ pour l'achat des masques. Quand on sait la difficulté que nous avons eue à fournir des masques pour les citoyens, heureusement que nous avons fait ces commandes.

Pendant le confinement, l'État nous a demandé de réquisitionner une crèche et une école pour les soignants. Le personnel municipal était présent 7 jours/7 et 24 heures/24.

Ce sont les économies que nous avons réalisées en 2020 qui nous permettent d'absorber les dépenses imprévues que nous avons eues. J'en profite pour remercier tous nos agents municipaux pour leur implication et leur réactivité.

M. RANTONNET.- Merci, c'est très clair.

M. GOURRIER.- Bonsoir à tous.

Je profite de cette opportunité pour mettre en perspective le résultat de 2020, que nous venons de voir et qui est tout à fait satisfaisant, en revenant sur le passé. Si ce résultat nous permet de démarrer un nouveau mandat avec des marges de manœuvre importantes, il faut dire aussi que de gros investissements ont été réalisés au cours du mandat précédent, puisque la commune a battu son record d'investissements avec 16 M€ d'investissements réalisés, notamment le parc sportif.

Ce résultat 2020 n'est pas lié à une frilosité mais, au contraire, à une volonté de développement et d'investissement couplée à une gestion saine de nos finances publiques, et ce malgré une baisse historique des dotations de l'État, il faut chaque fois le dire et le répéter.

Tout cela est fait grâce aux efforts quotidiens de l'administration, qui nous a permis de nous adapter en permanence aux besoins des Franchevillois. Nous avons aussi été aidés, notamment par la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a versé 775 k€ pour le parc sportif, dont le solde de 73 k€ a été versé en 2020, comme vous avez pu le voir dans les comptes. Il est à souligner que la Métropole n'a pas donné un centime pour la réalisation de cet équipement alors qu'autrefois, en 2015, le Département et le Conseil général avaient subventionné des équipements sur la commune, notamment le gymnase du collègue.

Ce sont les efforts de tous qui ont permis de dégager cette épargne nécessaire pour financer les équipements réalisés lors du mandat précédent, jusqu'en 2020.

Nous avons vu également qu'en 2020 l'épargne constituée avait permis de financer 1,4 M€ d'investissement sans emprunter. Je sais que M. Kretzschmar souhaiterait que nous jetions l'argent par les fenêtres, uniquement pour avoir le plaisir de voir les banquiers pour emprunter, mais cela ne fonctionne pas ainsi. L'année 2020 était une année difficile à cause de la pandémie, mais aussi une année de transition avec des élections. Traditionnellement, nous n'engageons pas de grosses dépenses d'investissement dans une année d'élections, ce qui est parfaitement normal.

Nous pouvons noter que le parc sportif a été livré en 2019 dans les délais, hormis un décalage sur la partie athlétisme, mais globalement dans les délais, et surtout dans le respect du budget initial, ce qui est assez rare dans les équipements de cette taille. Nous le verrons dans la délibération n°6.

Tous ces équipements sont reconnus par les utilisateurs comme étant vraiment de grande qualité, ils pourront accompagner nos associations quand elles pourront reprendre leurs activités, nous espérons que ce soit le plus vite possible.

Je tiens à remercier toutes nos équipes pour leur engagement à réaliser ces investissements, avec une mention particulière aux finances, qui ont énormément de travail avec tous les marchés liés au parc sportif, le service des sports et les services techniques. Je tiens à les remercier ici au nom de tous les élus.

Merci, Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Gourrier.

Mme MAMMAR.- Je voulais souligner deux points concernant les dépenses de personnel : la bonne gestion des dépenses de personnel et le professionnalisme des services administratifs.

En effet, grâce à une gestion saine, réaliste et optimisée, les dépenses de personnel dans un contexte particulier n'ont pas augmenté entre 2020 et 2019, ce qui est assez rare entre deux exercices.

Il faut préciser que le statut de la fonction publique empêche le recours au chômage technique et partiel, la Ville a donc versé l'ensemble des salaires durant toute cette période.

Nous tenions surtout à souligner le travail des équipes municipales qui ont su s'adapter et continuer à répondre aux exigences essentielles des services publics à la population, malgré un contexte de crise sanitaire créant des besoins inédits et nécessitant une réactivité, qui a été exemplaire. Par exemple, je peux citer la réquisition 7 jours/7 d'une partie de nos structures d'accueil pour les enfants des soignants en période de confinement. Pour exprimer sa gratitude aux agents, la Ville a versé une prime Covid de 38 k€ dont nous avons déjà parlé sans, pour autant, d'augmentation des dépenses de personnel entre les deux exercices.

En conclusion, je veux mettre en avant une gestion optimisée du budget qui permet une reconnaissance du travail réactif fourni par les agents et qui contribue à un bon climat social.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je profite de cette intervention pour remercier nos services techniques – je n'ai pas encore eu le temps de le faire, je le fais donc tout de suite – et particulièrement notre service informatique : Daniel Deyrieux, Nicolas Tektoff et son équipe. C'est un travail impressionnant, nous pouvons voir le progrès fait en l'espace d'une année pour organiser ces visioconférences. Un grand merci à nos équipes techniques et informatiques qui peuvent rivaliser avec des communes beaucoup plus importantes.

Je donne la parole à Michel Gressot

M. GRESSOT.- Bonsoir à tous.

Je voulais faire quelques remarques sur les points, il me semble qu'il est important de les souligner :

J'ai noté que l'endettement municipal des Franchevillois était inférieur de près de 30 % à celui des 510 villes comparables en France. Il est important de mentionner ce point, 609 €/hab. *versus* 850 €/hab. pour les communes de la même strate.

L'encours de la dette de la Ville est limité à 8,8 M€. Le délai de désendettement a été ramené à 4,5 ans en 2020. Cet indicateur démontre la capacité de la commune à rembourser sa dette en 4,5 ans.

L'épargne brute de la commune atteint près de 2 M€ en 2020. Le taux d'épargne brute est de 14,6 %. Il est au-dessus du seuil d'alerte qui est de 10 %. Je pense qu'il est important également de noter ce point. C'est un indicateur de bonne santé financière de la commune.

Dernier point, Claude Gourrier en a parlé tout à l'heure : le financement des dépenses d'investissement a été réalisé sans recours à l'emprunt en 2020. Ouvrir un nouveau mandat avec de telles perspectives pour accompagner le développement de Francheville et offrir des équipements utiles à tous est un atout pour nous tous.

Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Gressot.

Madame Paris, vous avez demandé la parole.

Mme PARIS.- Je crois qu'il faut revenir à ce que vous écrivez vous-mêmes, parce que vous faites croire aux Franchevillois qu'avec beaucoup moins, vous faites beaucoup mieux, mais je reprends la note que vous nous avez adressée en préparation de ce conseil : les recettes réelles de fonctionnement n'ont aucunement diminué alors que les dépenses ont en revanche diminué.

Nous sommes quand même dans une situation tout à fait particulière. Vous pouvez vous targuer d'avoir des services qui ont dû être maintenus à raison de la crise – j'en profite pour saluer l'ensemble des équipes municipales qui ont effectivement beaucoup travaillé, des services ont pu se maintenir grâce à elles - mais quand on dégraisse, comme vous le faites, les services publics et que vous venez nous dire ensuite que les recettes sont moindres, c'est tout simplement un mensonge.

Je crois qu'un tout petit peu d'honnêteté dans la présentation des chiffres, chiffres que vous nous adressez parce que vous y êtes tenus, serait de bon aloi.

M. RANTONNET.- Madame Paris, j'aurai l'occasion de vous répondre et je sais pouvoir compter sur votre bienveillance, chère Madame.

Je donne la parole à Daniel Audiffren.

M. AUDIFFREN.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais souligner un point de fiscalité. Nous voyons le chemin parcouru depuis six ans, puisque je rappelle que les taux communaux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2014.

Claude Gourrier soulignait que nous avons enregistré un record en matière d'investissement durant le mandat précédent. En tant que contribuable franchevillois, je garde le souvenir douloureux de l'année 2009 où les taux d'imposition locaux, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière, avaient augmenté de façon très importante.

Je tenais à souligner ce point, je pense c'est une des raisons pour lesquelles nous avons été élus en 2014 et en 2020 par les Franchevillois. Francheville revient à une fiscalité moyenne comparable avec les villes de 10 000 à 20 000 habitants, grâce aux efforts de gestion mis en place et sans recourir au levier fiscal qui est souvent la solution de facilité.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Je ne vois plus de demande d'intervention. Madame Marcasse, je vous rends la parole, puis je clôturerai les débats avant de passer au vote.

Mme MARCASSE.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien noté les réactions de M. Kretzschmar, de Mme Lebrun et de Mme Paris. Constituer un budget est assez compliqué, j'ai noté vos remarques, j'aurais préféré pour ce dur travail que nous avons mené avec les finances – j'en profite pour remercier Joffrey BUACHE et ses équipes - avoir des solutions alternatives que vous auriez pu nous proposer depuis quelques mois ; les Franchevillois auraient également accepté d'avoir des propositions concrètes de votre part ; sachez que c'est un travail complexe à faire.

Je suis ravie que les Franchevillois aient reconduit cette équipe expérimentée, qui a très bien réagi pendant ce mandat.

Je remercie à nouveau Joffrey et ses équipes du service finances qui ont fait un excellent travail.

M. RANTONNET.- Il y a eu de nombreuses interventions, je ne polémiquerai pas davantage, je souhaite surtout que nos élus d'opposition participent beaucoup plus aux propositions.

Depuis le mois de juillet 2020, nous avons partagé une moitié d'exercice. Dans le mandat précédent, nous avons effectué la moitié de l'exercice 2020, mais la deuxième partie de l'exercice 2020 revient à tous les élus de cette assemblée. Par conséquent, il revient aux élus de ne pas pratiquer l'invective, qui habille trop souvent le manque d'argumentation et tient seulement dans la posture.

Je tiens à souligner vis-à-vis de Mme Paris et de M. Kretzschmar qu'un exercice comme celui qui vient de s'écouler, marqué par la pandémie, ne se prépare pas en 12 mois, c'est l'aboutissement d'un travail de pratiquement cinq ans. Toutes les réalisations faites en 2020, évoquées par les uns et les autres, ont été possibles parce que tout avait été préparé bien en amont.

La majorité des élus de cette assemblée n'était pas là dans le mandat précédent, mais je tiens à remercier tous les élus de la majorité qui nous ont quittés et tous ceux qui nous ont rejoints. Je compte vraiment sur l'opposition pour être plus contributive dans ce mandat et ne pas se contenter des postures.

Pour ce qui me concerne, je vais prendre un peu de hauteur. Quand on parle d'une année écoulée, il faut aussi regarder les chiffres :

Je vais vous présenter quelques éléments sur le pays car Francheville est dépendante de l'évolution de notre pays.

(Présentation d'un diaporama.)

Nous voyons qu'il y avait une corrélation de l'endettement de notre pays avec l'Allemagne, notre principal voisin. Depuis une dizaine d'années, il y a une décorrélation complète de l'endettement ramené au PIB. Vous pouvez retrouver ces chiffres sur le site de l'INSEE.

La dette moyenne des pays européens est de 97 % et nous culminons à ce jour à plus de 115 %, ce qui compromet les possibilités de croissance pour les années suivantes, parce qu'il faudra rembourser un jour cette dette.

➤ Dette municipale moyenne/habitant

Concernant Francheville, les dernières données disponibles sont celles de 2019, mais elles n'ont pas beaucoup changé en 2020. Cet histogramme indique la dette municipale moyenne pour les différentes villes de la métropole de Lyon ainsi que pour Chaponost, qui est une ville au-delà de la Métropole.

Pour de nouvelles équipes municipales, il est important de commencer un mandat avec un endettement faible. Notre opposition devrait nous remercier, si le soir des élections ne nous avait pas été favorable, leur exécutif aurait disposé des moyens nécessaires pour financer le développement de Francheville. Bien évidemment, nous mettrons ces capacités d'endettement pour financer si possible un niveau d'équipement et d'investissement supérieur à celui du mandat précédent, que Claude Gourrier a souligné.

Quand nous regardons cette statistique, nous constatons que nous nous situons dans la première partie du tableau. Cela nous laisse des marges très importantes puisque l'endettement moyen des villes comparables à Francheville est de l'ordre de 850 € ; ce sera très utile pour financer les 17 M€ d'investissement prévus dans ce mandat. Je pense que tout le monde s'en félicitera au moment de couper les rubans, sous réserve que l'État ne nous réserve pas de mauvaises surprises notamment en matière de baisses de dotations.

Lorsque je dis que 2019 et 2020 sont les aboutissements d'un mandat, n'oubliez jamais que nous avons commencé en 2014 un mandat de crise avec le terrorisme qui a beaucoup perturbé les années 2015 et 2016, comme la pandémie a perturbé et altéré le fonctionnement de nos services en 2020.

Je réitère vraiment mes remerciements à tous les agents pour leur engagement exceptionnel l'année dernière. Cela mérite d'être souligné.

➤ Évolution de la compétitivité :

Nous voyons le décrochage de la France. (Cf. la courte violette.)

Baisser en compétitivité est ennuyeux, nous le voyons avec notre industrie aéronautique et automobile qui concentre l'essentiel de nos emplois en France quand on intègre les sous-traitants. Cela veut dire que la courbe du chômage aura des difficultés à fléchir.

➤ Évolution chômage 2020

Nous terminons l'année 2020 à 8,9 % de taux de chômage. Nous sommes parmi les pays européens où le taux de chômage est le plus élevé au prorata de sa population active. Vous trouvez tout ceci dans les statistiques de l'OCDE.

➤ Transferts sociaux

Nous avons une dette importante, un chômage significatif.

Les chiffres sont ceux de 2019, nous n'avons pas encore ceux de 2020. Nos transferts sociaux représentent pratiquement un tiers du PIB, nous sommes en tête de tous les pays européens qui se situe plutôt au niveau de 20 %.

Ces trois ratios : les transferts sociaux, la dette et le chômage vont compliquer irrémédiablement notre croissance dans les années à venir.

➤ Pression fiscale

Nous voyons que la pression fiscale en France nous permet d'être champions d'Europe.

Les dernières données de l'OCDE datent de 2018. La France est à plus de 46 % de pression fiscale en pourcentage de sa richesse créée. La sortie de cette crise sera compliquée.

➤ Impôts municipaux moyens/habitant

Dans un tel contexte, contrairement à ce qui a été évoqué tout à l'heure, à Francheville, c'est 0 % d'augmentation des taux communaux d'imposition.

Pour la onzième année, nous terminons l'exercice avec 0 % d'augmentation de ces taux communaux, ce qui sanctionne une excellente gestion.

Vous pouvez retrouver ces éléments sur le site minefi, ministère des Finances, maintenant appelé ministère de l'Action et des Comptes publics. Les dernières données disponibles sont celles de 2019.

Le Franchevillois s'acquitte de 609 € en moyenne par habitant, ce qui est un bon résultat qui, je le répète à mes interlocuteurs désobligeants de tout à l'heure, est le fruit d'un travail de longue haleine d'un mandat. Certains d'entre vous dans l'opposition étaient dans l'exécutif voici moins de dix ans, nous étions à plus de 20 % au-dessus de la moyenne d'imposition des villes comparables. Ce n'est plus du tout le cas

désormais et chaque Franchevillois doit s'en réjouir, y compris tous les élus de notre assemblée.

Nous allons maintenant passer au vote. Je suis obligé de me retirer, je vais donc laisser la parole à Claude Gourrier pour assurer la présidence.

(Déconnexion de M. Rantonnet.)

M. GOURRIER.- Nous allons donc passer au vote du compte administratif 2020.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EST ADOPTE A LA MAJORITE. VOTE CONTRE DES GROUPES D'OPPOSITION.

(Connexion de M. Rantonnet.)

- **2021-03-03 Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget principal**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je présume qu'il n'y a pas de prise de parole pour cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DES GROUPES DE L'OPPOSITION.

M. RANTONNET.- Avant de redonner la parole à Laurence Marcasse pour le prévisionnel 2021, je souhaite rappeler que la dématérialisation est la norme. En revanche, elle ne s'applique pas encore pour la signature des budgets ; le compte administratif doit être signé par chacun des élus, cela nous a été confirmé par la préfecture. Je remercie donc chacun d'entre vous de bien vouloir venir à la mairie dès demain pour la signature de l'ensemble des documents budgétaires. C'est une contrainte dont nous nous serions bien passés, mais c'est ainsi. Je compte sur vous pour venir signer les documents comptables à partir de demain matin.

Madame Marcasse, je vous rends la parole.

- **2021-03-04 Approbation du budget primitif 2021**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Le débat est ouvert si certains intervenants souhaitent prendre la parole. Sur un budget comme celui de cette année, notre opposition a peut-être des suggestions à faire ou des propositions. Je ne vois aucune demande sur le chat, notre opposition n'a donc rien à proposer sur ce budget 2021. C'est nouveau, habituellement, j'entends l'opposition faire des propositions, tel ne sera pas le cas cette fois-ci.

Monsieur Kretzschmar, vous avez la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Mme Paris a demandé la parole avant moi, Monsieur le Maire, mais vous ne l'avez pas vue.

Mme PARIS.- Cyril, vous pouvez y aller.

M. KRETZSCHMAR.- Merci.

Nous serons plusieurs à intervenir. J'interviendrai au nom des recettes de fonctionnement et d'investissement, Bernard Legrand interviendra au nom des dépenses d'investissement et Elke Hallez au titre de l'absence de PPI, ou de l'absence de PPI.

J'ai été assez heureux d'entendre un nombre important de collègues de la majorité intervenir dans le débat précédent sur le compte administratif, c'est un peu nouveau. J'ai noté que lorsqu'on intervient en matière d'éloges, on est encouragé à le faire, mais lorsque l'on intervient en matière de critique, on est considéré comme des interlocuteurs désobligeants. C'est une drôle de façon d'imaginer le dialogue positif, d'autant que j'ai entendu beaucoup de positions de « plastron » autour d'une élection 2020 qui a, malgré tout, été gagnée d'un cheveu : 72 voix d'écart, c'est très peu. Cela ne compte pas beaucoup pour l'avenir, à mon avis, par rapport à votre capacité à être légitime vis-à-vis de la population.

Je reviendrai sur les questions de recettes de fonctionnement.

La fiscalité augmente légèrement de 1,8 %, principalement *via* les droits de mutation, puisque les bases ont un effet relativement faible. À ce titre, vous avez rappelé que les augmentations d'impôts ont été faites voici plus de 11 ans ; vous avez stabilisé les impôts, vous ne les avez pas baissés. Nous pouvons chaque fois nous interroger sur le fait que la masse fiscale augmente légèrement chaque année mais que, malgré tout, les impôts ne baissent pas. Si vous souhaitiez véritablement réduire la pression fiscale des contribuables, vous pourriez décider de baisser l'impôt, ce que vous ne faites pas. Vous capitalisez sur les augmentations d'impôts faites les années précédentes, ce qui est une façon de gérer l'acquis plutôt que d'avoir une position dynamique.

La suppression totale de la taxe d'apprentissage aura un effet relativement important pour l'avenir, mais nous ne savons pas exactement comment il va jouer. Je note que les appuis de la Métropole sont relativement faibles.

Vous nous appelez à faire des propositions, Monsieur le Maire, voilà une proposition intéressante : dans le cadre du débat sur le Pacte de cohérence territoriale que nous avons eu lors du dernier conseil, j'ai constaté qu'il y avait très peu de réflexions sur la dimension intercommunale de l'investissement ; si nous nous dotons d'un stade, d'une piscine ou d'équipements importants, il faut réfléchir de plus en plus à une échelle intercommunale avec nos communes voisines et pas uniquement à l'échelle franchevilloise. Il me semble que la réflexion sur la programmation d'investissement à moyen terme devrait être faite beaucoup plus en relation avec nos partenaires des communes voisines et la Métropole. Plutôt que de critiquer l'absence de ressources venant de la Métropole, pourquoi nos collègues élus de la majorité ne passent-ils pas un peu plus de temps et d'énergie à travailler avec leurs collègues élus de la Métropole pour réfléchir à des projets véritablement intercommunaux ? Cela me semble important.

Au titre des recettes de fonctionnement, j'ai noté que vous mettiez en avant la facturation des études surveillées, ce qui est une façon étonnante de valoriser la pression que vous avez mise sur les parents d'élèves, ce qui a été particulièrement peu apprécié dans les échanges que vous avez eus avec eux récemment.

S'agissant de l'appui de la Région, nous pouvons nous interroger sur sa légitimité dans la mesure où elle s'appuie sur des domaines de compétence qui ne sont pas du tout ceux de la Région : le logement et les jeux (*jeunes ?*). Cet appui est relativement mineur par rapport à des appuis de la Métropole qui sont relativement mineurs aussi

sur le projet nature Yzeron dont nous parlerons tout à l'heure, et sur lequel vous mettez peu d'énergie en matière de développement.

Ce sera tout pour moi, je vous remercie.

M. RANTONNET.- C'est noté. Nous allons rester sur le poste recettes/dépenses ; Monsieur Legrand, si vous souhaitez intervenir sur les dépenses, vous avez la parole.

M. LEGRAND.- Oui, il y aura ainsi une suite de nos remarques de notre groupe, Elke pourra intervenir après moi.

J'ai des interrogations sur les dépenses de fonctionnement, parce qu'il y a des choses un peu cachées et des détails que nous n'avons pas obtenus.

Nous notons la stabilisation des dépenses de personnel, quasi 1,2 %, mais une grosse partie de cette augmentation est en réalité une stabilisation, parce que l'évolution des indices des agents et les progressions statutaires prennent une grosse part du 1,2 %.

Nous avons une quasi-stabilité des dépenses de personnel, mais un policier municipal supplémentaire, nous nous posons donc la question : quel service aux habitants a été diminué subversivement, ou en tout cas de façon peu claire ?

Autre remarque sur les dépenses de fonctionnement : vous dites toujours, et vous avez raison, qu'il y a eu une certaine réactivité de la part des agents et de vous-mêmes face à la situation exceptionnelle que nous vivons. Soit, nous vivons et subissons une situation exceptionnelle, la pression sur les habitants augmente à nouveau, la précarité va augmenter, mais il y aura aussi une précarité psychologique, certaines personnes s'isolent. Nous en reparlerons tout à l'heure, mais le centre social nous prévient qu'il y a des situations de difficulté, je suis certain que Mme Barbier voit poindre au CCAS des situations qui deviennent plus compliquées, en tout cas plus nombreuses. Les commerces rencontrent également des difficultés. Or, rien n'est prévu en dépenses de fonctionnement pour répondre à cette situation exceptionnelle, nous avons pourtant un peu de marge de manœuvre pour prévoir quelque chose dans ces domaines-là. Ces situations vont obligatoirement se présenter ; j'ai l'impression que vous ne vous en occupez pas, que vous ne voulez pas dépenser utilement pour accompagner ces situations qui vont devenir de plus en plus compliquées.

En ce qui concerne les investissements, il y a bien sûr des investissements utiles, heureusement. Nous ne rediscuterons pas la rénovation des gymnases ou le réaménagement des crèches et des écoles, qui ne sont d'ailleurs pas les plus gros investissements, ou la rénovation thermique des bâtiments ; ce sont des questions de fond que toute mairie est obligée d'engager, vous le faites, et c'est bien.

En revanche, un gros poste nous pose souci : la relocalisation des services. C'est un fait que vous diminuez au maximum le personnel, vous rassemblez des services entre eux, vous organisez, soit ! Je remarque aussi que vous perdez des compétences, telles que l'instruction de l'urbanisme qui a été perdue voici quelques années. Il y a donc moins de fonctionnaires, mais en parallèle vous faites de la relocalisation. Quel est l'intérêt pour les habitants ? Je veux bien que ce soit du confort, mais quel est l'intérêt pour les habitants ? Dans la situation actuelle, un poste aussi important ne nous apparaît pas du tout prioritaire. Les salles de réunion apporteront certainement du confort aux élus de la majorité. C'est une deuxième remarque sur ce poste des investissements.

Je passe la parole à Elke, si vous souhaitez poursuivre l'intervention de notre groupe.

M. RANTONNET.- Aucun souci, nous aurons ainsi bouclé les interventions de votre groupe. Je vous donne la parole Mme Hallez.

Mme HALLEZ.- Merci beaucoup.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer : nous nous étonnons du manque de communication d'une programmation pluriannuelle d'investissement sur le mandat 2021-2026. Vous nous avez proposé un certain nombre d'axes et de projets à hauteur d'un peu plus de 3 M€, nous sommes bien loin du chiffre que Claude Gourrier nous donnait sur le précédent mandat où vous aviez une vision globale de 16 M€ d'investissement.

J'aimerais savoir si vous avez cette projection sur l'intégralité du mandat concernant les dépenses d'investissement, sur les gros investissements que la commune sera amenée à porter, car je ne vois pas grand-chose de volontariste et d'audacieux, contrairement à ce qu'il est possible de voir à Lyon où le plan d'équipement s'élève à 1,25 Md€, ce n'est pas tant le montant qui est important mais plutôt le fait qu'il y a cette volonté de montrer que la ville de Lyon investira massivement.

M. LEGRAND.- Je conclurai sur ce sujet dans la légèreté. Pour Mme l'adjointe aux finances et M. le Maire, il y a une confusion entre PPT (PowerPoint) et PPI. Nous voyons beaucoup de PPT, ce qui permet d'imposer une information sans discussion. En revanche, le PPI est un processus qui permet de partager les projets au sein des élus, d'échanger, de faire vivre la démocratie.

M. RANTONNET.- Mme Dromain souhaite prendre la parole, je la lui donne.

Mme DROMAIN.- Je souhaite compléter les propos d'Elke Hallez sur la PPI. Je vais vous montrer un document qu'il y a sur mon bureau, il s'agit de la PPI de la ville de Dardilly, qui est une ville de 8 000 habitants ; ce n'est pas une ville de gauche. C'est un travail qui a été fait en collaboration avec la Métropole, c'est extrêmement bien fait, vous avez tous les chapitres : dynamiser le centre bourg, éducation, mobilité active, alimentation, les zones industrielles, habitat, logement. Qu'a fait Francheville pendant ce temps-là ? Un rendez-vous, le 1^{er} octobre, dont vous avez parlé lors du dernier conseil municipal, vous nous avez dit : nous avons eu un rendez-vous, nous avons présenté quelque chose - nous aimerions savoir quoi, cela nous intéresserait beaucoup – mais depuis, il ne se passe rien. Je constate simplement deux méthodes différentes. J'espère que cela va évoluer et qu'il y aura un jour une PPI et une vraie vision à Francheville, en relation avec les communes aux alentours.

M. RANTONNET.- Nous aurons peut-être un jour une réponse de la Métropole sur les demandes d'équipement de la ville relevant de la compétence de la Métropole. Nous allons nous occuper de Francheville ; concernant les budgets, Madame Hallez, je préfère de loin le budget de la ville de Francheville à celui de Lyon, et heureusement que nous n'investissons pas 1 Md€.

Madame Paris, vous avez la parole.

Mme PARIS.- Ce sera une intervention unique pour le groupe Vivre Francheville.

J'ai bien noté que nos observations ne seraient pas bienveillantes et que vous considérez que nous ne sommes pas suffisamment dans la proposition pour vous aider à gérer la commune de Francheville. Je vous dirai que faire des propositions est une idée extrêmement intéressante, mais encore faut-il que vous nous donniez les éléments afin de pouvoir y procéder.

Je me fais le relais de ce qui a été dit par mes collègues, à savoir que vous ne proposez aucunement de programmation pluriannuelle s'agissant des investissements, et que lorsque vous nous présentez en commission des projets et des axes, qui sont ceux que vous avez indiqués sur votre PowerPoint, et que nous vous demandons le détail de ceux-ci, vous nous dites que vous ne savez pas ou que vous ne souhaitez pas détailler dans la mesure où votre idéologie nouvelle est de raisonner par grands thèmes et de voir à long terme, notamment au regard de la situation actuelle.

Nous voulons bien faire preuve de propositions et être proactifs, comme on le dit aujourd'hui bien trop facilement, mais encore faudrait-il nous donner les moyens d'y procéder et de ne pas polluer le débat avec des analyses géopolitiques ou des PowerPoint, qui sont finalement des supports qui pourraient être ceux d'un amphithéâtre au sein des facultés.

Cela dit, plusieurs observations. S'agissant des recettes, je me fais le relais de M. Kretzschmar, je trouve très étonnant de venir se réjouir de ce que l'augmentation de celles-ci vient de la revalorisation des tarifs des services et de la mise en place d'études payantes.

Vous venez de nous dire, par la voix de Mme Marcasse, que la situation à Francheville est excellente, que le taux d'endettement est faible, que nous allons recourir à l'emprunt mais de façon extrêmement modérée et que cela n'aura pas d'impact sur les ratios que vous nous avez présentés, dans la mesure où nous serons capables de rembourser une grosse partie d'un encours de dette. Je m'interroge qu'en pleine crise sanitaire, vous décidiez néanmoins de faire peser sur les Franchevillois, notamment les plus modestes, une partie importante des recettes et que vous osiez *in fine* venir nous faire un exposé sur la situation française et nous dire que notre pays est extrêmement endetté. Nous avons un pays qui soutient ses habitants et aujourd'hui, des communes comme la vôtre, avec une gestion qui est évidemment celle qui taxe les plus pauvres, imposent qu'un système d'aides se mette en place, je trouve cela extrêmement regrettable.

S'agissant des dépenses, il y a des dépenses de fonctionnement qui viennent évidemment grever le budget, je considère qu'elles procèdent de choix que vous avez fait qui sont contestables et que nous contestons. Vous nous dites qu'un montant de 15 k€ doit être déboursé, puisque c'est maintenant la Métropole qui gère l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. C'est un choix que vous avez fait d'éloigner plus encore les services de nos concitoyens et qui occasionne un coût substantiel. Vous considérez que certaines dépenses sont normales, je considère, moi, qu'elles ne sont pas prioritaires et qu'elles auraient dû être pensées autrement.

S'agissant des dépenses d'investissement, je l'évoquais voici quelques minutes, vous nous présentez de grands axes, vous nous demandez même de participer à cette réflexion sur l'investissement pour notre commune. Or, nous vous avons interrogé en commission : qu'en est-il de l'aménagement urbain ? Qu'en est-il de la relocalisation des services qui sont les plus gros postes que vous présentez ce soir ? Nous n'avons aucun détail sur ces sujets. Pourquoi, quand, comment ? Rien ! Aucune réponse n'a été donnée, mais vous nous dites que nous ne sommes pas bienveillants.

Je vous interroge encore ce soir, Monsieur Rantonnet, : quelle est finalement votre vision en matière d'investissement pour notre ville ? Vous ne l'avez pas présentée ce soir sur votre PowerPoint, mais vous avez intégré à la note un très joli camembert qui montre que les investissements vont principalement concerner les services

administratifs, vos déménagements pour des raisons que nous ignorons au détriment de nos enfants, au détriment de nos écoles, pour lesquels les investissements ne représentent qu'1, 2, 3, 4 % et pas plus.

Le budget primitif que vous nous soumettez ce soir illustre parfaitement la conception que vous avez de la gestion municipale. Elle est celle d'un comptable qui ne suit aucune feuille de route. Monsieur Rantonnet, vous avez été élu maire et non pas comptable. Votre seul objectif est d'obtenir une bonne note dans quelque temps par l'association CANOL qui reconnaît elle-même qu'elle ne mesure pas la qualité des services ni la satisfaction des citoyens.

Nous aurions pu imaginer, à l'heure où les villes se repensent, à l'heure où la solidarité se redéfinit autrement, notamment en pleine période de pandémie, que vous nous présentiez un budget un peu plus audacieux, un peu plus ambitieux, mais il n'en est rien.

Qu'en est-il des services qui profitent chaque jour à nos concitoyens ? Rien. Vous dégraissez et vous les faites payer un peu plus cher chaque jour, et vous considérez que vous augmenterez encore ces tarifs sur les prochaines années.

Vous l'avez compris, nous voterons contre ce budget primitif qui ne correspond aucunement à la vision que nous nous faisons de la gestion municipale, qui est celle de services efficaces pour la population, parce que votre travail, le mandat qui est le vôtre, est justement d'améliorer le quotidien des habitants de Francheville et d'être un peu plus ambitieux pour nos associations, pour nos commerçants puisque ces acteurs font souvent le travail que vous ne faites pas parce que vous reportez sur le tissu associatif un certain nombre de missions et de projets que nous aimerions bien voir réalisés par la commune.

Au moment où vous avez fait campagne, Monsieur Rantonnet, vous avez annoncé une re-dynamisation d'une ville, vous avez annoncé de merveilleux investissements dont nous n'entendons pas parler ce soir. Les Franchevillois qui nous suivent ce soir ne bénéficient pas des échanges qui interviennent en commission : vous nous avez expliqué que, puisque nous sommes en début de mandat, nous allions financer cette année qui vient des projets, des études. Je comprends que l'on puisse fonctionner ainsi quand on initie un mandat et que l'on n'a pas été à la gestion municipale pendant les années précédentes, mais je constate que vous avez été à la gestion de la Ville pendant six ans et que vous avez présenté un programme pour vous très ambitieux, en faisant des promesses que manifestement vous ne tiendrez pas.

Vous avez dit aux Franchevillois que vous les aimez, que vous aimez votre ville, mais je ne vois pas dans la gestion que vous proposez, au travers de ce budget primitif, tous les bons sentiments que vous avez déclarés en campagne.

Je confirme que nous voterons contre votre budget.

M. RANTONNET.- J'avais bien pensé qu'il en serait ainsi ; ma chère Madame, avec un tel torrent de mots, vous seriez capable à vous seule de faire déborder l'Yzeron. Un peu de modération n'affectera pas votre orgueil.

Je vais donner la parole à la majorité pour un peu de parité et d'équité. Sophie Pagnoud s'étant inscrite en premier, je lui cède la parole.

Mme PAGNOUD.- J'entends Mme Paris critiquer notre budget qu'elle ne trouve pas assez ambitieux ou audacieux. Je voudrais simplement souligner que si nos recettes

sont prévues en positif à + 2,3 % cette année, c'est évidemment en considérant que la pandémie n'est pas derrière nous et que bon nombre d'inconnues vont encore s'opposer à nous cette année. Dans ce contexte, nous souhaitons vivement que les dépenses de fonctionnement ne surpassent pas les recettes estimées, sinon c'est sur les nouveaux équipements qu'il faudra faire des coupes sombres, au détriment des Franchevillois ou des agents.

C'était une première réponse concernant le budget. Je voulais également répondre à une question posée par M. Legrand, il nous interroge sur le recrutement d'un agent de police municipale. Certes, c'est un agent supplémentaire qui arrivera prochainement, mais c'est sans augmentation des dépenses de personnel, puisque ce nouvel agent vient en remplacement pur et simple d'un agent qui est parti à la retraite. Nous n'augmentons pas nos dépenses de personnel, un agent part, un agent le remplacera très prochainement.

S'agissant des recrutements de policiers municipaux, j'extrapole et je m'avance un peu, mais je tiens à souligner que nous avons à Francheville un ratio d'agents municipaux par rapport au nombre d'habitants bien inférieur à celui des communes semblables à la nôtre et des communes de la Métropole ; les chiffres ont été publiés. En ma qualité d'adjointe à la sécurité, j'espère que nous pourrions recruter un nouveau, voire plusieurs agents sur le mandat. Il faudra que M. Legrand puisse l'entendre.

Ce sont les réponses que je voulais formuler aux questions que j'ai pu entendre jusqu'à présent. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. RANTONNET.- Parfait. Monsieur Vernat, c'est à vous.

M. VERNAT.- Bonjour à tous. Nous ne pouvons pas laisser dire à Mme Paris que les écoles ont été délaissées en termes d'investissement. Je crois que c'est le plus gros budget d'investissement de la commune, et cela le restera dans ce prochain exercice, notamment en termes de rénovation thermique puisque nous bénéficions du plan de relance de l'État qui est orienté sur le sujet, ainsi que d'une assistance de l'ADEME pour les études.

Les bâtiments municipaux feront l'objet de nombreux investissements afin d'éliminer les passoires thermiques. Les écoles et les gymnases feront partie de ces nouveaux investissements, sans oublier l'hôtel de ville et le fort du Bruissin qui recevra une partie des effectifs de la mairie.

M. RANTONNET.- Merci. Je donne la parole à Claude Gourrier.

M. GOURRIER.- Monsieur le Maire, je voulais revenir sur ce qui a été dit concernant la délégation à la Métropole de l'instruction des permis, pour m'inscrire contre cette affirmation. Nous n'avons absolument pas abandonné l'instruction des permis ; en plus de la responsable de l'urbanisme, Mme Gaillard, il y a deux personnes à l'instruction des permis. Simplement, pour se donner un peu plus de souplesse et pour répondre plus rapidement à la demande des administrés, nous avons sous-traité au pôle Autorisation des droits des sols de la Métropole une partie de l'instruction des permis. C'est une cellule de sous-traitance, tout est revalidé par le service urbanisme, sous mon autorité.

Nous avons fait cela car nous avons souhaité que les agents de la commune du service urbanisme puissent être beaucoup plus à la disposition des citoyens de Francheville pour leur expliquer les procédures qui sont de plus en plus complexes. Il y a de plus en plus de dossiers à remplir avec des imprimés, nous connaissons bien

l'administration française, il y a de plus en plus de dossiers à remplir, très complexes ; devant le désarroi de beaucoup de Franchevillois, j'ai souhaité que nous ayons un accueil client en amont des dépôts de dossiers officiels pour aider les Franchevillois à faire leur dossier d'instruction, cela prend du temps et de la disponibilité. Les agents de la mairie sont plutôt dédiés à faire cet accueil et à apporter cette assistance auprès des citoyens et le rôle du pôle ADS de la Métropole est un rôle technique, qui est d'instruire les dossiers qui reviennent en mairie pour choix définitif, modification ou reprise en main si nous souhaitons reprendre en main ces dossiers.

Donc, votre assertion est fautive. Tel est ce que je voulais dire concernant ce problème d'urbanisme.

M. RANTONNET.- Merci. Monsieur Gressot a la parole puis, M. Audiffren interviendra.

M. GRESSOT.- Je voulais apporter quelques précisions sur l'endettement, le projet du mandat est de 17 M€ d'investissement, je note qu'il est supérieur d'1 M€ à celui du mandat précédent, c'est un point important pour répondre aux remarques qui ont été faites. Lors de la première année du mandat, Francheville investira 3 M€ : 1,8 M€ pour les grands projets et 1,3 M€ pour les investissements courants.

Nous avons vu également que la dette n'augmentera pas en 2021, puisque nous remboursons un montant sensiblement équivalent à celui emprunté.

Par ailleurs, si nous nous projetons sur le mandat 2020-2026, nous avons vu lors du débat d'orientations budgétaires, le mois dernier, que nous aurions 30 % d'emprunts sur l'ensemble, 30 % sur les recettes d'investissement et environ 40 % d'épargne, si mes comptes sont bons, ce qui ferait une épargne à hauteur de 8 M€, un désendettement à hauteur de 5 M€ et des emprunts nouveaux à hauteur de 5 M€.

Je vous rends la parole.

M. AUDIFFREN.- Je voulais d'abord répondre à Mme Paris et à M. Legrand. Il me semble que vous avez parlé du confort des adjoints à l'hôtel de ville. Si les Franchevillois nous écoutent, je ne voudrais pas qu'ils soient abusés par ce genre d'affirmation. Je vous confirme que les adjoints disposent à l'hôtel de ville de locaux extrêmement modestes et réduits, et je vous invite à aller visiter les hôtels de ville des communes environnantes où vous trouverez des locaux beaucoup plus vastes attribués aux adjoints.

J'entends parler de dégradation des services publics, vous vous interrogez aussi sur les effectifs des agents. J'ai la délégation des affaires scolaires, en matière d'activités périscolaires et extrascolaires, je peux vous confirmer que nous avons des taux d'encadrement très nettement supérieurs à ceux des communes voisines. Dans chaque école, nous avons un directeur périscolaire, un directeur adjoint et des équipes, ce qui n'est pas le cas des communes voisines. Je ne vois donc pas la dégradation des services publics dans le domaine dont je m'occupe qui est celui des affaires scolaires.

Je voulais également faire un focus sur un sujet qui, vous le savez, m'intéresse : l'Yzeron. Dans la présentation, le projet Nature Yzeron a été évoqué, je souhaite en faire un focus, nous en parlerons également tout à l'heure. La commune de Francheville va piloter ce projet pendant trois ans, ce dont je me réjouis. Nous serons accompagnés par la Métropole ; Mme Marcasse vous a parlé d'une subvention dans la section de fonctionnement de 17 k€, et d'une subvention dans la section d'investissement de 50 k€.

Nous pouvons avoir des projets dans le cadre de ce projet Nature Yzeron. Pendant les années où Craponne a porté ce projet, ils ont créé le sentier des galets le long de l'Yzeron, nous pourrions prolonger ce sentier ; c'est une idée. Nous essaierons aussi d'organiser un événement autour de l'Yzeron, si la crise sanitaire le permet, peut-être à la rentrée de septembre, au moment du lancement de la concertation sur le barrage.

Un point est remarqué par beaucoup de Franchevillois : la zone du pont du grand moulin, qui peut se révéler dangereuse le week-end avec beaucoup de voitures garées n'importe où, et des piétons qui ne sont pas toujours en sécurité. Cette zone mérite sans doute d'être aménagée. J'espère que Mme la Vice-présidente Dromain pourra aider la commune à aménager ce secteur.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Audiffren. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Je vois une demande de Christine Barbier, suivie d'Olivier de Parisot.

Mme BARBIER.- Je voulais répondre à Bernard Legrand concernant le centre social.

Effectivement, le centre social nous informe que des citoyens sont en difficulté, mais il y a aussi le CCAS où nos agents sont présents et se démènent pour trouver des solutions. Chaque mois, nous avons une commission d'aide facultative, des dossiers y sont présentés et nous allouons chaque mois soit une somme d'argent, soit des chèques alimentaires, soit nous payons certains fluides ; nous traitons les dossiers.

Nous sommes en relation avec la banque alimentaire à qui nous donnons une subvention substantielle, puisqu'elle est de presque 6000 €/an afin que les Franchevillois qui rencontrent des soucis pour se nourrir puissent se rendre à cette banque alimentaire où nous payons un montant par palier.

Tel est ce que je voulais répondre à M. Legrand, nos agents au CCAS sont très présents.

M. RANTONNET.- Je donne la parole à Marie-Christine Bille.

Mme BILLE.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est très bien que je puisse intervenir après Christine Barbier. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes dans une sacrée panade avec cette pandémie dont on n'arrive pas à se débarrasser. Il faut donc être un peu sérieux et voir que nous sommes nécessairement en train de gérer un budget de crise, en étant les plus raisonnables possible, parce qu'il faudra à nouveau faire face à des choses inattendues, inopinées dont on voudrait bien se passer.

Malgré cela, la Ville ne se désengage pas auprès de ses associations, les subventions sont maintenues au même montant que celui de l'année dernière, en particulier celles du CCAS et du centre social, ce qui est tout à fait important car cela permet de reverser 455 500 € au CCAS et 193 000 € au centre social. Ce sont donc 643 000 € qui seront dédiés aux personnes qui en ont le plus besoin, aux personnes en fragilité. Nous le faisons tout en sachant très bien que les recettes sont contraintes et que nous devons certainement faire face à des dépenses nouvelles et inattendues, compte tenu de cette pandémie dont on ne se débarrasse pas si facilement.

La Ville reconduit ces montants sur les activités de ces organismes, sur les volets qui sont définis avec la CAF. Ce sont des politiques qui se poursuivent.

Il faut noter également que ces entités ont fait preuve de réactivité, d'adaptation parce qu'elles font face, notamment le centre social, à des diminutions de recettes propres puisqu'il y a précisément un recul des adhésions. Les activités ne peuvent pas se tenir de la même manière qu'habituellement.

Malgré tout, nous nous apercevons que la Ville est le financeur le plus important, à plus de 35 €, derrière la CAF s'approche des 30 € ; les usagers sont évidemment un peu en retrait, mais on ne peut pas laisser dire que ces services ne sont pas soutenus par la Ville.

Voilà ce que je tenais à préciser.

M. RANTONNET.- Vous avez tout à fait raison, Madame Bille, d'autant que les plus anciens d'entre nous se souviennent que nous avons sauvé le centre social, qui était menacé de fermeture en début de mandat précédent– je le dis à l'attention des nouveaux élus. Grâce aux efforts conjugués de la Ville, qui est le principal financeur du centre social, et de la CAF, la situation a pu être redressée avec une nouvelle équipe.

Je donne maintenant la parole à Claire Pouzin, puis à Émilie Mammar.

Mme POUZIN.- Je veux juste faire une réflexion sur les pertes de recettes de la taxe d'habitation. À partir de 2021, 2 300 nouveaux foyers franchevillois bénéficieront d'un allègement de cette taxe, jusqu'à sa disparition complète en 2023. Il faut savoir que cette recette fiscale est sensiblement équivalente à celle de la taxe foncière, soit environ 4,5 M€. Pour l'instant, l'État ne communique pas sur la rétrocession en subvention de ce montant. C'est une satisfaction pour les contribuables, mais une préoccupation supplémentaire pour les finances et les recettes de la Ville, qui sont dédiées aux nouveaux projets d'équipements publics.

Merci, Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Merci. Émilie Mammar, suivie d'Olivier de Parisot.

Mme MAMMAR.- Je voudrais répondre à Mme Paris qui avance que nous reportons certaines de nos missions sur les associations, je ne comprends pas pourquoi elle dit cela car, contrairement à certaines villes, nous gérons la plupart de nos prestations en régie et non pas en externalisant nos missions. Il suffit d'ailleurs de voir nos dépenses de personnel pour s'en rendre compte.

Ensuite, je tiens à rassurer M. Kretschmar sur notre travail avec les communes de notre CTM sur nos projets intercommunaux, ils sont à l'ordre du jour de l'année 2022 et non de 2021, en respect de l'échéancier de la Métropole.

Ensuite, malgré ce que semblent penser certaines personnes de cette assemblée, en tant que collectivité locale, nous n'avons pas la possibilité de distribuer l'argent « quoi qu'il en coûte » comme le fait l'État. C'est pourquoi l'équipe municipale en place fait des choix ambitieux, malgré les baisses de dotations constantes, des subventions incertaines, avec un budget sincère et équilibré. Elle choisit de réaliser des investissements lourds pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses administrés sans pour autant, depuis sept ans, opter pour la facilité d'augmenter l'imposition des Franchevillois, surtout en pleine période de crise.

Comme cela a déjà été souligné, cela est rendu possible grâce à une gestion budgétaire saine et volontariste d'optimisation.

Merci, Monsieur le Maire.

M. DE PARISOT.- Je souhaite revenir sur les différents points soulevés sur les investissements, et souligner que les dépenses d'équipement, comme nous avons pu le voir dans la présentation, s'élèvent à un peu plus de 3 M€ avec une répartition en investissements courants pour un tiers – les investissements courants signifiant : matériels, véhicules et travaux de rénovation énergétique – et pour deux tiers à nos grands projets d'aménagement urbain et de gestion du patrimoine franchevillois.

Je souligne, pour les personnes qui n'habitent pas la commune, que Francheville est attractive par nature et, au travers de nos orientations budgétaires, nous souhaitons qu'elle le reste. Cela signifie que nos investissements sont fléchés pour mieux répondre aux besoins des Franchevillois et sont aussi destinés à améliorer les conditions de travail de nos agents communaux. Il en est ainsi de l'installation des services techniques, du cadre de vie, de l'urbanisme au fort du Bruissin. Il en est ainsi du réaménagement de l'hôtel de ville pour permettre un meilleur accueil du public.

Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je donne la parole à Mme Marcasse pour clore le débat, puis je reprendrai la parole avant de mettre aux voix.

Mme MARCASSE.- Je reviendrai sur l'intervention de M. Legrand concernant les dépenses de personnel. Je pense que, malgré son expérience, il est nécessaire de lui préciser que les dépenses de fonctionnement sont l'explication des évolutions. Pour les dépenses de personnel, c'est un taux d'évolution de BP à BP et pas de CA à BP. Si nous étions effectivement de CA à BP, nous aurions une évolution d'environ 2,5 %. Premier point.

Deuxième point, je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, j'entends beaucoup de critiques de personnes nouvellement arrivées en politique. Cet exercice budgétaire, nous l'avons travaillé, nous vous avons présenté le ROB, le DOB et j'aurais aimé entendre de votre part des mesures, des propositions ; nous ne les avons pas eues. Vous parlez du scolaire, du social, il y a peut-être des mesures qui nous ont échappées, et j'aurais aimé que vous nous en fassiez part.

Tel est ce que je voulais préciser, Monsieur le Maire, merci.

M. RANTONNET.- Nous sommes bien d'accord.

Monsieur Kretzschmar, vous avez parlé du Pacte de cohérence, sachez, cher ami, que je vois les autres maires du Val d'Yzeron une fois par mois dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler les CTM, Conférences territoriales des maires. Si vous étiez élu, vous y participeriez, mais c'est le maire qui représente la Ville avec un certain nombre de services qui sont conviés.

Je vous rappelle ce qui a été convenu et voté le mois dernier : nous allons travailler toute l'année pour proposer en fin d'année à la Métropole un projet d'investissement partagé avec les autres communes. Vous imaginez bien qu'avec cette disette budgétaire qui se profile tous les équipements publics sur lesquels nous travaillons - je pense aux équipements sportifs et futurs gymnases qui seront un investissement lourd de ce mandat – seront évidemment réalisés en concertation avec les autres communes.

Vous êtes élu depuis plus de 20 ans dans cette ville, mon cher Cyril. Les entraînements de foot ont lieu le soir, il en est de même pour le basket. Comme toutes les villes, nous

souhaitons bientôt retrouver la fougue de nos associations dynamiques. Lorsque cette pandémie sera finie, ces associations auront besoin de leur plateau sportif ; bien évidemment, tout ce qui pourra être mutualisé avec d'autres villes le sera.

Je ne prends qu'un exemple, la piste d'athlétisme que nous avons réalisée était attendue depuis plus de 20 ans de la part de votre équipe, Monsieur Kretzschmar, nous l'avons faite. Je vous rappelle qu'elle est pilotée par l'ESL – Entente du Sud lyonnais – de façon à ce qu'il y ait des entraînements à Tassin et à Francheville et qu'il y ait des compétitions à Pierre-Bénite et à Bron.

Monsieur Legrand, il n'y a rien de caché concernant les dépenses. Vous avez au moins une élue qui participe à la commission finances, elle est en apprentissage, mais elle peut poser toutes les questions qu'elle souhaite pour sa formation. Je compte sur Mme Hallez pour relayer toutes les questions et vous apporter toutes les réponses que vous êtes en droit d'attendre.

Vous avez parlé de la police municipale, mais Sophie Pagnoud en a parlé. La tranquillité publique est une vraie préoccupation à Francheville comme ailleurs.

Quant aux suppressions de services, je regrette, il n'y en a pas. En revanche, nous optimisons en permanence le dispositif. Cela, c'est vrai. L'aménagement au fort du Bruissin en est un exemple particulier et utile à tous, d'abord par les plateaux qu'il offre et qui permettent à tous les services techniques d'être regroupés sur un même site. C'est donc un gain de temps pour tous. Je ne reviens pas sur les facilités de stationnement compte tenu de la saturation du parking de l'hôtel de ville.

Voilà ce que je pouvais dire. Je ne vais même pas répondre à Mme Paris car il y a trop de généralités. Madame Paris, si vous souhaitez sortir des généralités pour rentrer un peu dans le concret, vous pouvez assister aux différentes commissions. Vous avez, vous aussi, un ou des représentants à la commission ressources, vous pouvez obtenir toutes les informations de notre directeur financier, qui est un homme très compétent et qui n'hésitera pas à vous répondre – d'ailleurs, je le remercie parce que la séance de ce soir est un exercice qui a demandé beaucoup d'efforts. Il est à votre disposition pour répondre aux questions des uns et des autres, les commissions sont faites pour cela, pour sortir des généralités et des effets de menton.

Concernant l'hôtel de ville, nous avons besoin de salles de réunion parce que les sites étant délocalisés, nous avons de plus en plus de réunions soit avec l'extérieur, soit avec la Métropole, soit avec l'ensemble des partenaires, et même des Franchevillois. Chacun sait que nous n'avons qu'une salle de réunion à ce jour, qui est la salle des mariages et la salle du conseil municipal, que j'espère retrouver à vos côtés le plus rapidement possible.

S'agissant de l'éducation, M. Legrand est mieux placé que quiconque, pour avoir été adjoint à l'éducation dans un mandat précédent, il n'y a jamais eu au service éducation autant d'agents dédiés à nos trois écoles primaires. Je le rappelle, ce sont plus de 82 agents, près de 40 % de nos agents sont dédiés à l'éducation. Comme l'a dit Daniel Audiffren, beaucoup de villes nous l'envient.

Il est temps de reprendre un peu de hauteur dans ce débat budgétaire.

➤ Perspectives 2021

L'OCDE relève à 5,6 % ses prévisions de croissance mondiale pour 2021. Bercy vise une hausse du PIB de 6 % cette année. Souhaitons que ce soit le cas, y compris un déficit en baisse de la sécurité sociale.

Nous voyons que la France a une prévision de croissance de 5,9 %, homogène avec la zone Euro en pourcentage de son PIB, souhaitons que celle-ci soit réalisée.

➤ Population municipale

Il est important de souligner que la population à Francheville est en croissance, ce qui signifie que l'attractivité n'est pas seulement par nature. Contrairement à ce qu'a dit Mme Paris, les Franchevillois sont heureux de venir habiter Francheville, ils sont toujours plus nombreux. Nous avons franchi la barre des 15 000 habitants, avec une croissance maîtrisée : + 2 000 habitants depuis 2010. À l'inverse, mon prédécesseur avait fait une urbanisation et un étalement urbain très fort : la croissance démographique a été de plus de 1 800 habitants entre 2010 et 2013, soit pratiquement autant que sur la décade qui s'écoule.

L'attractivité de Francheville est donc évidente.

➤ Investissements prioritaires 2025

Je reviens une fois de plus sur ce qui a été présenté au ROB. Des investissements inutiles disait-on, je regrette : petite enfance, crèches, écoles, ce seront plus de la moitié des investissements de ce mandat.

C'est souligné un peu plus bas : 17 M€. Jamais les élus présents, et notamment les élus d'opposition, n'ont réalisé autant d'investissements dans un mandat dans des conditions aussi contraignantes. N'oubliez pas que nous avons perdu 3,7 M€ de dotations de l'État dans le mandat précédent. L'argent coulait à flot dans les mandats précédents, c'est fini, on ne le retrouvera pas. Néanmoins, par les économies et l'optimisation de notre modèle, nous réaliserons ces investissements parce que nous avons une capacité d'autofinancement, indispensable pour pouvoir emprunter 6 M€ ; les recettes d'investissement constitueront le troisième tiers.

Comme toutes les autres villes, il est important d'avoir une clause de revoyure en 2023.

Donc, nous profiterons du plan relance de l'État pour toutes les passoires thermiques, notamment des écoles que nous ont laissées les élus des mandats précédents – ce n'est pas M. Legrand qui nous dira que nos écoles n'ont pas besoin d'aménagements. Il y a aussi l'école de Bel-Air. Les travaux et études seront réalisés en 2021 et 2022.

➤ Calendrier prévisionnel des investissements

Contrairement aux bêtises que j'ai pu entendre de la part de Mme Paris, les travaux de l'école et de la crèche du Châter seront terminés pour la rentrée de septembre. La réalisation des gymnases sera effective à mi-mandat ou au plus tard en 2024, et nous espérons réaliser tout ceci sans augmenter les taux communaux d'imposition.

Voilà un budget volontariste que j'ai plaisir de proposer à la cinquantaine de Franchevillois qui nous suivent actuellement sur les réseaux sociaux.

Tout à l'heure, je disais « onze ans », ce sera donc la douzième année sans augmentation des taux communaux d'imposition. Je pense que les Franchevillois en seront satisfaits.

➤ Dette municipale

Nous sommes à une dette municipale de 664 € par habitant, cette situation nous est enviée par de nombreuses villes dont je tairai le nom. Nous avons une marge significative pour recourir à l'endettement compte tenu du programme ambitieux qui est le nôtre et ne pas terminer le mandat en surendettement.

➤ Impôts municipaux

Sur les impôts locaux, nous avons de la marge, là aussi sans augmenter les impôts communaux pour financer l'avenir de tous les Franchevillois et non pas simplement de quelques-uns.

➤ Plan de financement :

Il est un peu plus détaillé que celui qui vous a été présenté voici un mois. Vous constatez que nous avançons bien avec les services finances en un mois.

Sur 17 M€ d'investissement :

- nous aurons besoin d'emprunter 6 M€ ;
- nous comptons sur les subventions et dotations d'investissement pour 5 M€ mais nous les minorons à ce jour compte tenu des restrictions budgétaires qui se profilent.

Pour les élus d'opposition, c'est comme pour un ménage, nous serons contraints d'avoir une capacité d'autofinancement de l'ordre de 6 M€ si nous voulons réaliser ces 17 M€ d'investissement. Il n'y a pas d'autre solution, sauf bien sûr le surendettement, mais vous avez bien compris que ce n'est pas notre choix.

Les agents sont très satisfaits des délocalisations qui ont eu lieu sur différents sites. Pour les Franchevillois, c'est beaucoup plus clair, à savoir qu'à partir du mois de septembre, les services techniques, urbanisme, les demandes de permis de construire ou d'aménagement se feront au fort du Bruissin. En général, les habitants peuvent se déplacer jusqu'au fort du Bruissin.

Tout ce qui est culture reste bien évidemment à l'Iris.

Tous les Franchevillois sont satisfaits d'avoir un pôle dédié à l'éducation à la Maison Jacques Faure.

À l'hôtel de ville, resteront les services centraux que sont : la RH, les finances, la communication et la direction générale.

Avant de passer vote, je rappelle que tous les élus du conseil municipal doivent venir à partir de demain matin pour signer votre vote du budget primitif 2021 mais aussi celui du compte administratif.

Je mets ce budget primitif aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE BUDGET PRIMITIF EST ADOPTE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DES GROUPES D'OPPOSITION.

M. RANTONNET.- Je remercie vraiment le service finances et Joffrey Buache tant pour le ROB le mois dernier que pour le compte administratif et le budget primitif. En général, nous avons un délai de deux mois, mais vous avez battu le record, Joffrey, en un seul mois. Bravo !

- **2021-03-05 Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2021**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je ne vois pas de prise de parole sur ce dossier, je passe donc au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

M. RANTONNET.- Je vous remercie de cette unanimité. J'espère que nous n'aurons pas cette année une baisse de nos recettes. Nous n'avons plus de taxe d'habitation votée au niveau de la mairie, c'est une bonne chose.

- **2021-03-06 Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je ne vois pas de demande d'intervention sur cette délibération, je le mets donc au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2021-03-07 Garantie d'emprunts accordée à BATIGERE Rhône-Alpes pour 11 logements situés 221-223 rue Joliot-Curie**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar, vous souhaitez prendre la parole, je vous la cède.

M. KRETZSCHMAR.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme de tradition, je me félicite d'une telle délibération, notamment par le fait qu'il y a au moins deux PLAI sur les 11 logements programmés par la société HLM Batigère.

J'en profite pour vous poser la question, Monsieur le Maire, sur un courrier que vous avez adressé récemment au ministre du Logement, avec d'autres maires de l'Ouest lyonnais quant à une révision de la loi SRU. Nous n'avons pas eu communication de ce courrier, pouvez-vous nous dire quel était l'essentiel de ce courrier ?

Merci.

M. RANTONNET.- Ce courrier souligne la difficulté pour les villes de réaliser l'objectif de 25 % de logements sociaux. C'était déjà votre cas lorsque la loi était à l'époque limitée à 20 %, vous n'aviez pas franchi le seuil de 18 % quand nous sommes arrivés en 2014. À la fin de l'année dernière, nous étions à 19,3 % de stock de logements sociaux, il sera donc compliqué d'atteindre les 25 %. Nous n'avons pas de chance car nous aurons quelques centaines de personnes au centre d'hébergement d'urgence mais, *a priori*, ils ne comptent pas dans le stock de logements sociaux, ce sont pourtant des personnes directement concernées par la précarité que nous allons héberger pendant au moins trois ans. L'État nous demande beaucoup d'efforts, nous souhaiterions qu'il en fasse un peu aussi.

Je tiens à souligner que, grâce aux efforts de Claude Gourrier, nous ne sommes pas en carence parce que la préfecture a considéré, en fin d'année 2020, que notre plan triennal était réalisé. Il nous reste maintenant à gagner le plan triennal de 2023. Nous vous en dirons plus à ce moment-là.

Je vous ai présenté l'évolution de la population à Francheville, souhaitons que Francheville reste longtemps attractive et puisse attirer de nouveaux foyers quels que soient leurs revenus.

Voilà ce que je peux dire sur le sujet.

Claude, vous souhaitez compléter, vous serez beaucoup plus précis que moi sur le sujet.

M. GOURRIER.- Pour revenir sur le sujet de l'atteinte des 25 % de logements sociaux, cette démarche a été initiée par la Cour des comptes. Il y a eu un rapport de la Cour des comptes sur le bilan de la loi Alur, puisque l'échéance de 2025 commence à s'approcher, qui a été complétée par une étude de la commission SRU.

Il ressort de cette étude que la majorité des communes étaient déficitaires lors de la mise en place de cette loi. Malgré un gros effort, la majorité des communes ne seront pas en capacité mécanique d'atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux en 2025, puisque la commission a calculé qu'avec un rythme de production moyen, que seulement 8 % des communes, qui étaient déficitaires lors de la mise en place des 25 % en 2015, seraient en capacité d'atteindre cet objectif.

De plus, une grande partie de ces communes, indépendamment de tous les efforts qu'elles pourraient faire, ne seraient pas capables de tenir cet objectif puisqu'il les obligerait à dépasser leur rythme total de construction, c'est-à-dire de construire 100 % de logements sociaux à un rythme supérieur à leur rythme moyen des dernières années de construction.

La lettre envoyée par un certain nombre de maires va dans ce sens, elle a été transmise à l'État pour décision, puisque c'est l'État qui décidera. Une réflexion est en cours pour aménager l'après loi Alur, à partir de 2025, et faire en sorte, d'une part, que l'effort se poursuive, et d'autre part, que les objectifs donnés aux communes soit réalisable. En face d'un objectif totalement irréaliste, beaucoup de communes finissent par baisser les bras. De toute façon, personne ne pourrait le faire, quels que soient les moyens.

La question se pose aujourd'hui, elle sera posée au gouvernement, elle a été posée par la commission SRU et par la Cour des comptes, de trouver une solution pour l'au-delà 2025.

Vous devez savoir qu'il existe des objectifs triennaux. L'un d'eux s'est terminé en 2019. Francheville, qui a jusqu'à présent respecté tous ses engagements, n'a pas été carencé à l'issue de deux bilans triennaux. Francheville n'est pas carencée, mais d'autres communes le sont déjà. La question se pose sur le triennal 2020-2022, qui est déjà bien engagé, et encore plus pour le triennal 2023-2025 pour lequel la totalité du rattrapage à 25 % doit être réalisée.

La question est donc posée par les spécialistes, y compris par la Commission SRU et la Cour des comptes. C'est une décision à prendre par le gouvernement. Cela fait partie de cette réflexion. L'objectif de la loi est louable, mais pour qu'un objectif soit

motivant, il doit être atteignable par les communes, y compris pour Francheville qui, jusqu'à présent a fait beaucoup d'efforts.

Il faut savoir que la France n'est pas en retard puisqu'elle produit 40 % des logements aidés en Europe. Notre pays produit beaucoup de logements sociaux. Si le fait de produire du logement social résolvait tous les problèmes, cela se saurait. Malgré cette forte progression et cette forte production de logements sociaux, les difficultés sociales perdurent et elles perdureront sans doute au-delà des 25 %, même s'ils étaient atteints parce qu'il n'y a malheureusement pas que cela qui entre en compte. Il ne suffit pas de construire pour régler tous les problèmes sociaux, c'est un des éléments, mais ce n'est pas le seul.

Voilà ce que je peux dire sur le sujet. C'est un élément de plus de la réflexion des communes. Cela touche beaucoup de communes, puisque presque 900 communes sont concernées en France par cette obligation d'atteindre les 25 % en 2025.

M. RANTONNET.- Nous n'allons pas ouvrir ce soir le débat sur le logement social, mais c'est un véritable enjeu. Claude Gourrier vient de le souligner. Francheville est la ville du bassin de vie du Val d'Yzeron qui a le ratio le plus élevé de logements aidés avec 19,2 %.

Il faut que les objectifs mobilisent les équipes, y compris les élus. La vente de foncier par des propriétaires privés ne dépend pas plus de la préfecture que des villes.

C'est une lapalissade de dire que la France produit 40 % des logements aidés de l'Europe ; on ne règle pas le problème pour autant, parce que le logement aidé ne règle pas le problème social. Malheureusement, nous vivons en France un problème sociétal, avec beaucoup de fiscalités qui aident la construction, etc. Ce problème concerne le gouvernement et le parlement.

Même si nous atteignons les 25 % de logements sociaux, nous savons que l'échec parental et l'échec scolaire sont aussi les racines du mal-être.

Nous progressons et nous respectons pour l'instant les plans triennaux, c'est pour cela que nous ne sommes pas carencés. Nous nous employons à réaliser tous ces plans triennaux.

Je mets cette délibération aux voix, le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2021-03-08 Convention relative à la mise à disposition du logiciel « Fiscalis » par la Métropole de Lyon au profit des communes membres**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2021-03-09 Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale de Francheville pour l'achat de services d'assurances**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Voici une bonne mutualisation qui ne répond pas à une suppression de service.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2021-03-10 Avenant n° 2 à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je ne vois pas de demande d'intervention.

Ce sera une nouvelle réponse à Mme Paris. Voilà un exemple concret : la dématérialisation libère des tâches à faible valeur ajoutée. Comme vous le savez, nos agents seront affectés à des tâches plus valorisantes. Surtout, cette dématérialisation nous permet de gagner du temps avec la fiabilité, l'archivage et l'historique, comme nous le faisons depuis deux ans, notamment pour les actes juridiques.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE,

- **2021-03-11 Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de la CLETC Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

Mme MARCASSE.- Nous allons procéder à l'appel à candidature du titulaire.

Pour la liste Francheville, naturellement, je propose ma candidature.

Les membres de l'opposition ont-ils des candidats à nous proposer ?

Mme PARIS.- Oui, il y a une liste commune aux deux groupes, nous proposons la candidature de M. Kretzschmar, en qualité de titulaire.

Mme MARCASSE.- Nous allons pouvoir procéder au vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

➤ Résultat du vote :

- 33 votants, 33 votes exprimés
- Majorité absolue : 17

- Laurence Marcasse : 25 voix
- Cyril Kretzschmar : 8 voix

M. RANTONNET.- Laurence Marcasse est élue avec 25 voix, Cyril Kretzschmar a obtenu 8 voix.

Je vous rends la parole pour les suppléants.

Mme MARCASSE.- Nous allons pouvoir procéder au vote des suppléants.

Pour la liste Francheville, naturellement : Émilie Mammar et Patricia Morin.

Pour la liste d'opposition, pouvez-vous nous donner un nom, s'il vous plaît ?

Mme PARIS.- Moi-même, Caroline Paris et Jacquelin Lebrun.

Mme MARCASSE.- Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

- Résultat du vote :
 - 33 votants, 32 votes exprimés
 - Majorité absolue : 17
 - Émilie Mammar : 25 voix
 - Patricia Morin : 24 voix
 - Caroline Paris : 7 voix
 - Jacqueline Lebrun : 7 voix

M. RANTONNET.- Mmes Mammar et Morin sont élues à la majorité.

Merci à la technique pour sa réactivité pour ce vote électronique.

- **2021-03-12 Approbation des nouveaux statuts du SIVU Aquavert**
- **2021-03-13 Autorisation de signature de la convention de contribution exceptionnelle au financement du projet de construction du centre aquatique du SIVU Aquavert**

Présentation des rapports par M. Rantonnet.

M. RANTONNET.- Voilà ce que je peux vous dire à cet égard. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Je vois une question de M.Kretzschmar.

M. KRETZSCHMAR.- Nous avons une vision comptable de ce projet mais pas du tout du contenu. Je m'interroge vraiment sur la manière dont vous avez procédé. Comment se fait-il que les habitants, voire les élus, ne sont pas au courant du projet et de son contenu possible ?

Comment se fait-il, au bout du compte, que le travail sur l'évolution urbaine du quartier, notamment au regard des potentielles arrivées du métro E, n'est pas prise en compte dans cette démarche ? Par exemple, qu'en est-il du parking par rapport à l'arrivée du métro E ?

J'ai beaucoup de mal à comprendre la logique de cette démarche.

Merci.

M. RANTONNET.- En ce qui nous concerne, nous avons un autre projet, je l'avais évoqué dans la campagne électorale, avant que l'État ne réquisitionne le site de Charial.

L'État en a décidé autrement et nous ne voulons pas attendre davantage. Vous le savez, cela a été évoqué, M. Kretzschmar doit en discuter de temps en temps avec Mme Dromain, Vice-présidente à la Métropole, et nous en parlions tout à l'heure avec le président Bernard, il y aura une grande concertation à l'automne sur le métro. Que sortira-t-il du chapeau ? Je n'en sais rien à l'heure à laquelle je vous parle.

En tout état de cause, je vous l'ai présenté sur le foncier tout à l'heure, le projet n'est pas du tout défini à ce jour. Compte tenu de l'expérience, les appels d'offres du mandat précédent n'ont pas abouti parce qu'il était impossible de faire une piscine à 10 M€, répondant au cahier des charges de l'époque ; je ne siégeais pas au SIVU d'Aquavert.

Pour ce mandat, les maires et le conseil syndical devaient s'entendre sur le budget et ses clés de répartition... Vous adorez peut-être discuter de projets, mais nous, les maires, nous avons besoin de connaître l'enveloppe budgétaire et le foncier.

S'agissant du foncier, le projet peut glisser sur la partie basse du foncier, à la hauteur des tennis, cela n'est pas un souci, l'emprise foncière est largement suffisante avec un foncier de trois hectares.

Maintenant que nous avons défini l'enveloppe budgétaire et que nous sommes d'accord sur la clé de répartition, place aux études, place au jury qui décidera le moment venu de réunir l'ensemble des personnes concernées.

En général, vous le savez bien, Monsieur Kretzschmar, la capacité budgétaire de la ville et son autofinancement sont stratégiques. Vous avez vu que les contributions sont significatives, notre effort d'épargne sera très sollicité. Après, vous regardez si vous avez la capacité d'emprunter, et vous savez que le SIVU d'Aquavert devra évidemment emprunter, mais vous vous savez bien que la structure financière du SIVU repose avant tout sur les capacités budgétaires des communes. Il fallait donc être d'accord sur le plan.

Au terme de ces deux délibérations qui valident l'accord des maires, des participants et des élus au SIVU Aquavert, ce dernier va pouvoir travailler avec des marges de manœuvre très importantes.

Mme Paris souhaite prendre la parole.

Mme PARIS.- Je relaye le propos de M. Kretzschmar. J'ai peine à imaginer quand même, compte tenu des longues discussions dont vous faites état qu'il n'y ait pas sur le fond quelque information qui puisse nous être donnée sur ce projet de réhabilitation du parc Aquavert.

Je profite de ce sujet pour rebondir encore une fois sur vos propos qui deviennent de plus en plus misogynes et insultants. Dire que nous tenons des observations bêtes, qu'on ne comprendrait rien et que, de plus, on ne participe à rien.

Vous dites que vous avez échangé pendant des mois et des mois avec vos homologues dans le cadre du SIVU, nous avons une commission qui se tient, je comprends qu'il y ait une réunion la veille à Aquavert, mais le PowerPoint que vous

déroulez ce soir contient des informations que vous auriez pu partager avec les élus que nous sommes dans le cadre des commissions, mais c'est à nouveau au conseil municipal que ces éléments nous sont communiqués. Nous nous retrouvons en commission avec une page de statuts qui ne ressemble à rien et qui n'est pas explicitée. Je trouve cela fort regrettable, surtout quand vous vous permettez publiquement de dire aux élus de l'opposition que nous sommes que finalement nous ne travaillons pas alors qu'il est justement question de nombreuses heures de travail en ne disposant pas des premières informations, et encore moins des moyens pour le faire.

M. RANTONNET.- Je n'ai pas saisi la totalité de vos propos, mais ce PowerPoint, est présenté au lendemain du conseil d'Aquavert. C'était difficile, ma chère Madame, de faire plus en 24 heures.

Mme PARIS.- Vous avez six mois pour travailler les commissions, Monsieur Rantonnet, vous pouvez le faire.

M. RANTONNET.- Ma chère Madame, si vous voulez bien couper votre micro.

Comment voulez-vous que je vous présente des choses qui n'existent pas ? Si nous ne sommes pas d'accord sur l'enveloppe budgétaire ni sur la clé de répartition... Franchement, les élus de l'exécutif, présenteront le projet une fois que le jury se sera positionné sur ce dossier.

Je laisse la parole à Hélène Dromain.

Mme DROMAIN.- J'ai vu une répartition budgétaire dans le dossier que vous nous avez présenté. Je me suis renseignée auprès de la Métropole pour voir ce qu'il en était, et j'ai quelques questions. Je m'interroge si ce projet s'est bien fait dans le cadre d'une réflexion impliquant les autres communes, Lyon et toutes les communes aux alentours, d'autant que vous aviez effectivement un contre-projet sur Charial qui comprenait également une piscine, projet qui ne nous a jamais été présenté au conseil municipal, bref.

J'ai donc essayé de savoir ce qu'il en était du côté de la Métropole. Malheureusement, je suis un peu inquiète parce que, *a priori*, rien n'est inscrit dans la PPI. Donc, le montant imputé à la métropole dans le budget n'existe pas et il n'y a pas non plus de FEADER, puisque j'ai vu indiqué un financement européen FEADER. Je suis un peu inquiète, je pense que tout cela est un peu théorique et je ne sais pas comment cela va se passer.

Je ne sais pas si vous avez plus de précisions. Ces chiffres ont-ils été placés là dans une prospective ou est-ce que cela résulte de l'ancien projet ? J'aimerais avoir quelques précisions.

Merci.

M. RANTONNET.- Je peux vous dire que Craponne et Tassin ont déjà délibéré. Saint-Genis-les-Ollières délibérera la semaine prochaine. Nous, c'est ce soir parce que nous devons délibérer avant le 14 avril.

La ville de Lyon gère ses affaires comme elle l'entend, vous demandez à votre ami Doucet ce qu'il en pense, c'est son problème et pas le mien.

Nous, nous répondons à la demande du SIVU. M. Doucet doit quand même s'en inquiéter parce que Lyon représente plus de 47 % du SIVU d'Aquavert.

Mme DROMAIN.- Pardon, je sais qu'il ne faut pas intervenir plusieurs fois, mais je ne parle pas de la ville de Lyon, je parle du financement Métropole qui est de 200 k€, voire plus, dans le budget de travaux. Je ne parle pas de la répartition avec la ville de Lyon, je ne m'occupe pas de la ville de Lyon dans l'histoire.

M. RANTONNET.- Je tiens à préciser les prérogatives de chacun, c'est le SIVU qui va chercher les subventions auprès de la Métropole, ce n'est pas la ville de Francheville. Si vous, en tant que Vice-présidente, n'êtes pas informée au niveau de la Métropole, je ne vais pas faire le *job* à la place du SIVU, d'une part, et de Lyon, d'autre part, qui pèse 47 % du poids du SIVU. Si M. Doucet n'est pas en communication et en liaison fréquente avec M. Bernard cela pourrait effectivement poser un problème.

Quant au projet qui était le nôtre, je l'ai dit tout à l'heure, il avait ma préférence parce que cela n'engageait pas des fonds publics, mais des fonds privés ; ma préférence allait effectivement à la location de bassins sur un site privé qui trouvait son équilibre économique ailleurs. C'était à l'époque le choix aussi de Gérard Collomb. L'exécutif écolo de la Métropole et de M. Doucet en ont souhaité autrement. Les affaires entre M. Doucet et M. Bernard ne me concernent pas. En tout état de cause, je sais une chose : si nous ne faisons pas ce projet, nous sommes menacés d'une fermeture pour la mise aux normes d'Aquavert, ce qui pourrait être un vrai problème pour tous nos scolaires.

Je n'ai pas plus d'information. Je suis maire de Francheville, conseiller d'opposition à la métropole de Lyon. Les relations entre M. Bernard et M. Doucet, je le répète, ne me concernent pas.

En revanche, ce que je sais, c'est que ces deux délibérations doivent être votées avant le 14 avril, de mémoire, sinon cela posera un vrai problème.

Il faut maintenant lancer le projet, compte tenu de l'urgence car il y a aussi des urgences à régler, je n'ai pas organisé un conseil municipal exceptionnel, j'ai donc dû rattacher ces deux délibérations, qui sont purement administratives. Pour l'instant, nous ne tranchons que sur des statuts et sur une convention pour répondre aux besoins scolaires des enfants non seulement de Francheville mais aussi de Lyon, de Tassin, de Sainte-Foy et aussi des collégiens.

En revanche, le collège est de la compétence de la Métropole, je vous invite quand même à en parler à M. Bernard si d'aventure M. Doucet ne lui en a pas encore touché quelques mots.

Dans ce mandat, nous aurons l'occasion de revenir sur ce projet parce qu'il faut maintenant qu'il avance. Le SIVU va piloter ce projet pour un budget certainement plus conséquent que celui des 10 M€ prévus voici deux ans.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Hallez.

Mme HALLEZ.- Sauf erreur de ma part, dans les documents que vous nous avez envoyés mercredi dernier à 12h41, il y avait le document SIVU avec le projet de délibération sur l'autorisation de signature, mais je ne l'ai pas vu dans les documents transférés pour le conseil municipal de ce soir. Il aurait été intéressant de l'avoir parce qu'il y avait des informations qui auraient pu nous permettre de voter ou non.

M. RANTONNET.- J'ai sous les yeux les documents papier, ce n'est pas moi qui envoie les documents. Avez-vous regardé les annexes ?

Mme HALLEZ.- J'ai regardé les annexes.

M. RANTONNET.- Ce n'est pas dans les annexes de la délibération, mais dans les annexes globales du conseil municipal.

Mme HALLEZ.- C'était un point de détail.

M. RANTONNET.- Si vous ne l'avez pas, on vous l'enverra demain, sans aucun problème, afin que vous ayez accès à toute l'information.

Nous allons maintenant passer au vote, parce qu'il faut que le conseil municipal de Francheville se détermine pour accompagner tous les besoins scolaires, sachant que nous pouvons d'ores et déjà dire que même la construction d'une future piscine sera occupée essentiellement par les besoins scolaires de toutes les écoles des communes concernées, compte tenu de la densification qu'il y a également sur Lyon 5^e et sur Tassin la Demi-lune.

Je mets aux voix la délibération 12 qui concerne la modification des statuts. Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DES GROUPES DE L'OPPOSITION – VOTE CONTRE DE M. KRETZSCHMAR.

Je passe au vote de la délibération n°13 sur l'autorisation de signature de la convention financière.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DES GROUPES DE L'OPPOSITION.

CULTURE.

- **2021-03-14 Vote des subventions 2021 aux associations**

Présentation de la délibération par M. Audiffren.

M. RANTONNET.- Nous allons ouvrir le débat, je vois des demandes de parole.

Monsieur Bayet, vous avez la parole.

M. BAYET.- Au préalable, je souhaiterais revenir sur ce que j'ai entendu à plusieurs reprises : nos interventions sont considérées comme étant désobligeantes alors qu'elles s'appuient souvent simplement sur des désaccords, nous avons le droit d'exprimer le fait que nous ne sommes pas d'accord.

Ensuite, vous nous reprochez des postures. Ce ne sont pas des postures, ce sont simplement des convictions que nous avons, qui ne sont apparemment pas les vôtres, mais respectez-les, s'il vous plaît.

Enfin, pour terminer mon préambule, vous demandez une participation de l'opposition mais j'aimerais bien savoir à quel moment nous pourrions participer, nous n'avons pas souvent la parole et quand nous l'avons, nous ne pouvons pas dire grand-chose.

Je reviens sur les subventions à proprement parler. Dans un premier temps, je voulais faire remarquer l'erreur commise, mais M. Audiffren vient de la rectifier, sur le

différentiel de 1 000 € entre le tableau qui nous est présenté et ce qui avait été fourni au moment de la commission.

Le deuxième point que je voulais aborder est celui du principe même d'étudier cette délibération en commission animations. Cela pose problème parce que ce tableau ne regroupe pas la totalité des subventions versées. Suite à une question posée lors de la commission ressources du 17 mars il a été précisé que le montant total des subventions était de 164 165 € et se décomposait en la somme de 106 165 €, à laquelle il est fait référence maintenant, et en la subvention de 45 000 € attribuée par convention à l'école de musique ; le problème est que lorsque nous cumulons les deux sommes, nous n'arrivons pas au total fourni, il manque 13 000 €. À qui est attribué ce montant, sur quelles bases et de quelle manière ?

Par ailleurs, je passe sous silence les subventions en nature qui ne sont pas prises en compte.

Au bilan, vous conviendrez avec moi qu'il est difficile de s'y retrouver dans la mesure où le compte n'y est pas et où cette délibération est traitée dans deux commissions différentes.

Dernier point, sur le fond cette fois : il nous a été dit, pas plus tard que ce soir, d'ailleurs à plusieurs reprises, qu'à cause de la crise du Covid-19, l'année 2020 n'avait pas été une année normale pour la ville de Francheville, mais elle ne l'a pas non plus été pour les associations. Leurs dépenses ont certes baissé, mais leurs recettes également. Les associations sont très bien gérées, je ne mets absolument pas cela en cause, elles possèdent en général en trésorerie l'équivalent de six mois à un an d'exercice. La réalité est que pour certaines ce montant a déjà été entamé car leur exercice s'avère déficitaire. L'année 2021 ne sera pas une année normale pour la ville de Francheville cela a été dit également ce soir, mais elle ne le sera pas non plus pour les associations, elles craignent, avec raison une baisse de leurs adhérents et donc une baisse de leurs recettes. Comment vont-elles pouvoir le gérer ?

Les associations ont un rôle social incontestable, en particulier auprès de la jeunesse. Elles accomplissent un travail, un accompagnement que les communes n'ont pas toujours la possibilité d'accomplir. Ce n'est pas un reproche, c'est un constat.

Dans ces temps difficiles, certaines communes en sont reconnaissantes, ce n'est pas le cas de Francheville. La règle consistant à attribuer une subvention uniquement sur des projets et plafonnée à 50 % est tout à fait légitime en temps normal mais pas en temps de crise. Sur ce principe, il nous a été dit en commission que toutes les subventions 2020 n'avaient pas été accordées, parce que les actions entreprises n'avaient pas pu être toutes déroulées.

Par ailleurs, les confinements et le couvre-feu ont entraîné pour la commune des économies de fonctionnement : l'éclairage, le chauffage, l'entretien. Pourquoi ne pas utiliser ces différentes sommes pour les proposer aux associations qui en auraient besoin ?

Il est vrai que je parle ici d'aides, et je constate une fois de plus que nous n'avons pas les mêmes priorités.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. LEGRAND.- Je ne reprendrai pas tout ce qu'a dit Marc Bayet, avec justesse.

Certains élus de la majorité seront sûrement d'accord sur le fait qu'il serait plus simple de travailler ces subventions l'année prochaine par sujet : solidarité, éducation, etc., et de les travailler en commission correspondante. Pour l'instant, vous avez fait un choix différent, mais vous pouvez peut-être évoluer sur ce sujet, c'est juste une question d'efficacité et de réflexion globale.

Nous relevons des satisfactions :

- Le soutien aux associations sportives qui seront dans une situation compliquée, il n'est peut-être pas suffisant de maintenir les subventions, mais c'est déjà bien de l'avoir fait ;
- Le soutien aux chantiers jeunes qui a augmenté ;
- La réponse aux demandes des écoles qui a été entièrement satisfaite ;
- Un soutien toujours significatif pour Passerelle emploi qui est la seule association locale pour l'aide à l'emploi.

Par rapport à ce que nous aurions souhaité, vous êtes évidemment très loin des ambitions d'un projet territoire zéro chômeur qui a été écarté très rapidement par votre équipe, mais globalement c'est ce que nous pouvons relever de relativement positif.

En revanche, la solidarité... Je sais qu'il y a le centre social et d'autres choses dans la solidarité, mais les quelques subventions de solidarité sont très mal desservies, que ce soit pour les Restos du cœur, l'ADMR, mais nous reparlerons tout à l'heure du CCAS, pour moi, c'est une grande subvention. Nous sommes dans une situation de crise, il est curieux et même fâcheux qu'il n'y ait pas de subvention exceptionnelle pour les associations qui vont rencontrer bien des difficultés, comme a pu le dire Marc Bayet.

Les commerçants se plaignent du manque d'animations dans la ville, c'était déjà le cas dans le mandat précédent. Heureusement que vous avez apporté la subvention de 2 000 € à Franch'com, mais ce ne sera pas suffisant pour faire l'animation de la ville, remonter les difficultés et aider les commerçants après cette période qui n'est pas terminée et qui continuera à être compliqué.

Merci de m'avoir écouté.

M. RANTONNET.- Christine Barbier pourra vous répondre. Madame Paris, vous demandez la parole ?

Mme PARIS.- Je complète les observations de Marc Bayet auxquelles je m'associe, évidemment.

Deux observations me concernant ; nous sommes déçus de l'absence d'aides supplémentaires apportées aux associations. Vous l'avez compris, nous considérons que la commune aurait dû faire un effort compte tenu du contexte actuel, je n'y reviendrai pas.

Par ailleurs, vous demandez aux élus que nous sommes de nous prononcer sur les aides prodiguées aux associations, s'agissant en l'espèce des subventions en numéraire sur la base des demandes faites par les associations, mais il me semble nécessaire de disposer des informations suffisantes et complètes s'agissant de l'ensemble des aides qui sont justement prodiguées aux associations comprenant les subventions en nature qui sont soumises à un régime que vous devez connaître et qui doivent être valorisées. Si je l'ai bien compris, compte tenu des questions que nous

avons posées en commission et des réponses qui nous ont été apportées, la commune de Francheville n'est pas au trait sur le respect de la réglementation s'agissant des subventions en nature, vous n'êtes pas en mesure de nous dire aujourd'hui quelles sont ces subventions qui sont octroyées à diverses associations, sachant que les subventions en nature peuvent représenter des montants en valeur extrêmement importants.

Il y a globalement une opacité sur le système des aides accordées aux associations qui ne permet pas aux élus que nous sommes de pouvoir réaliser un travail complet sur l'appréciation des délibérations que vous portez au vote, notamment ce soir.

Merci.

M. RANTONNET.- Nous allons laisser intervenir tout le monde, puis Daniel Audiffren interviendra.

Christine Barbier, Claire Pouzin, Philippe Sadot et Gaëtan Verney demandent la parole.

Mme BARBIER.- Je répondrai concernant les subventions aux associations concernant la solidarité.

S'agissant des Restos du cœur, j'avais déjà répondu. À Francheville, nous avons la banque alimentaire, qui reçoit une subvention importante de la ville de Francheville. Très peu de bénéficiaires vont à Oullins aux Restos au cœur. Aussi, nous leur donnons juste une subvention pour dire que nous donnons quelque chose et que la ville de Francheville s'investit, mais il est vrai que nous préférons donner une subvention plus importante à la banque alimentaire.

La deuxième association est une association nationale qui demande un peu à tout le monde, qui à ses revenus propres, puisque c'est une association d'aide à domicile. Toutes les associations d'aide à domicile n'ont pas eu de souci pendant cette pandémie. Nous attribuons, comme l'année dernière, un montant de 600 €.

Le centre social a une subvention de plus de 170 k€, et le CCAS reçoit 450 k€.

S'agissant de la solidarité, la ville de Francheville verse une subvention assez importante.

M. VERNEY.- J'apporterai une précision relative au comité de jumelage qui m'a fait l'honneur de me nommer vice-président. Je ne pourrai donc pas prendre part au vote pour l'attribution de la subvention à cette association.

En revanche, je voterai pour les autres. Je ne sais pas comment cela s'organisera avec le système de vote à distance, mais je tenais à apporter cette précision.

M. RANTONNET.- C'est noté.

M. DE PARISOT.- Je voulais revenir sur deux points : Franch'com et Passerelle pour l'emploi.

Franch'com recevra une subvention de 2 000 € comme cela a été demandé pour des événements particuliers tels que la fête de la musique et le 8 décembre, mais qui ne constituent pas l'intégralité des événements d'animation commerciale de la commune puisque nous faisons aussi des animations commerciales sur nos marchés forains ; il est prévu deux temps pour l'année 2021.

Concernant Passerelle pour l'emploi, la subvention s'élève à 4 000 €. Passerelle pour l'emploi intervient dans le domaine de l'insertion, mais n'est pas la seule structure qui intervient puisqu'il ne faut pas oublier la mission locale, qui est aussi financée par la commune de Francheville.

Je vous rends la parole.

M. RANTONNET.- Merci, M. Sadot a la parole.

M. SADOT.- Je ne reviendrai pas sur les propos financiers de M. Audiffren, je souhaite simplement vous dire que les services de la municipalité, que je remercie ce soir, et les élus ont été particulièrement inventifs et à l'écoute des associations sportives. Je citerai simplement un exemple, celui du basket : nous avons pu proposer une relocalisation en extérieur de leur activité leur permettant de continuer à exercer, en lien avec le collège Christine Bernardin et les équipements d'autres communes aux alentours. Cet exemple peut être décliné à l'envi pour vous montrer que nous avons su trouver des solutions quand cela été possible, et que nous continuerons à être force de proposition pour accompagner les associations qui en ont besoin dans cette période de pandémie.

Je terminerai par la récompense que la commune de Francheville a obtenu voici quelques semaines : le label « Terre de Jeux 2024 » qui félicite les communes et les associations pour leur dynamisme sportif.

Je remercie encore toutes les associations qui se démènent ainsi que nos services techniques.

Voilà, Monsieur le Maire pour ces précisions.

Mme POUZIN.- Je voulais rebondir sur les propos de M. Legrand sur la subvention accordée aux AJD pour les chantiers jeunes. L'évolution constante de cette subvention montre bien notre désir profond de soutenir toujours plus notre jeunesse. J'en parlerai à nouveau dans la prochaine délibération.

M. RANTONNET.- C'est effectivement une très belle action qu'il convient de souligner contrairement à ce que peuvent dire certaines.

Mme MARCASSE.- Je souhaite rappeler le circuit de demande des associations et préciser un point. C'est l'association qui fait la demande, nous ne donnons pas de subvention sans dossier, sans projet.

Nous pouvons être contrôlés par la chambre régionale des comptes, il faut que le circuit soit respecté : l'association adresse sa demande à l'adjoint, qui l'adresse à l'adjoint aux finances, qui l'envoie au CA. Il est important de préciser qu'il y a un circuit qui doit être respecté. Nous ne donnons pas sans qu'il y ait de projet.

Lorsque vous dites que vous êtes étonnés que nous n'ayons pas donné plus, nous avons répondu aux souhaits des associations. Nous avons subventionné ce que les associations nous demandaient. Si les associations ne demandent pas plus, nous ne pouvons pas donner plus.

M. RANTONNET.- C'est effectivement la moindre des choses, nous ne sommes pas dans certaines villes du sud. Ici, il y a de la transparence dans les subventions, et heureusement qu'il en est ainsi. Le trésorier et la chambre régionale des comptes veillent au grain.

Pour des propos plus sérieux, Monsieur Audiffren, allez-y !

M. AUDIFFREN.- Je vais essayer d'être sérieux, Monsieur le Maire.

Mme Paris a posé une question qu'elle avait posée également en commission concernant l'évaluation des subventions en nature. Il lui avait été précisé que cette démarche était en cours au niveau de la commune de Francheville et qu'elle serait menée à bien assez rapidement.

Je ferai simplement un commentaire, car c'est une question qui avait été posée aussi en commission animation. Quand on regarde le tableau des subventions, on peut s'interroger sur les différences entre les montants. Mme Marcasse vient de le dire : les subventions sont accordées par rapport à des demandes, par rapport à des projets bien distincts et par rapport à des demandes de participation.

Je voudrais souligner un point. Je vais évoquer les associations dont je suis l' élu référent, que sont les associations culturelles. Tout le monde le sait, ces associations sont très dynamiques, elles ont des projets de grande qualité. La quasi-totalité de ces associations présente un projet qu'elles financent elles-mêmes à plus de 80 %, et pour certaines, c'est même plus de 90 %. Cela veut dire que ces associations sollicitent un soutien de la commune qui leur est accordé, mais elles sont aussi en mesure de s'organiser et de financer parfois plus de 80 % du projet. Ce point mérite d'être souligné au bénéfice des associations qui travaillent de façon très efficace.

Nous avons passé un long moment en commission animation à évoqué le soutien de la commune aux associations. Je vous confirme que la commune est au soutien de toutes ces associations. Je vous ai précisé qu'une organisation différente avait été mise en place dans le mandat actuel, différents élus sont référents des associations. Je suis référent des associations culturelles, Philippe Sadot est le référent pour les associations sportives, Christine Barbier est référente pour les associations dans le domaine de la solidarité. Nous sommes une dizaine d'élus référents au total, ce qui nous permet d'être disponibles pour nous consacrer aux associations, répondre à leurs demandes et être au plus près de leur préoccupation.

Je terminerai en disant que les présidents d'associations sportives et culturelles seront réunis dans le courant du mois d'avril.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Audiffren.

En conclusion, nous avons écouté chacun. Vous venez de l'entendre, la transversalité au niveau des élus est évidente. Je rappelle à M. Legrand que les adjoints sont à la disposition des autres conseillers, nous sommes tous collègues, pour donner de l'information indépendamment des commissions. N'hésitez pas à aiguïser votre curiosité auprès de nos adjoints qui disposent maintenant tous, nouveaux élus comme les plus anciens, de la compétence nécessaire pour votre information.

Vous constatez avec moi que pour la deuxième année de crise, la Ville ne baisse pas son effort et son engagement aux associations. 100 000 € l'an dernier, un peu plus de 100 000 € cette année, malgré la baisse de 340 k€ en 2020 de nos recettes tarifées - je ne cesse de le dire après avoir vu les chiffres du compte administratif. Avec ce re-confinement, j'espère qu'il sera limité et que nous n'aurons pas à nouveau la même baisse sur cet exercice.

Je souhaite saluer le sérieux des demandes de nos associations. Ceci a été souligné par Laurence Marcasse, il y a une fiche de procédure parfaitement transparente pour tous les acteurs. Je salue le sérieux des demandes des associations, respectant les contraintes des villes.

Je sais que beaucoup d'associations ont vu une baisse de leurs recettes, mais ont aussi vu une baisse conséquente de leurs dépenses, c'est le cas par exemple du centre social. Avant-hier soir, nous avons eu avec Christine Barbier et Marie-Christine Bille un long CA sur les comptes du centre social, des économies ont été aussi réalisées, ce qui permet de financer d'autres actions cette année.

La Ville subventionne à concurrence des demandes formulées par les associations. Tout comme vous, nous sommes inquiets du redémarrage de la vie normale avec le monde associatif sans lequel notre pays serait bien plus en souffrance qu'il ne l'est actuellement.

Une gestion saine permet de maintenir cet engagement dans une période très compliquée pour le monde associatif, culturel ou sportif. Dans cette période de confinement, nous priorisons les associations qui accompagnent le plus grand nombre de Franchevillois, c'est notre stratégie. Le sport représente 57 % des subventions et le scolaire, en plus des 2 M€ alloués chaque année aux établissements scolaires, représente 19 % de ces subventions.

Au cumul, Claire Pouzin l'a souligné avec les chantiers jeunes, les trois-quarts de nos subventions concernent la jeunesse. La culture et le sport contribueront à la reprise et au mieux vivre ensemble, c'est évident. Souhaitons aussi que le sport amateur et les activités culturelles de proximité soient un peu plus soutenus par la Métropole qu'elles ne l'ont été dans le mandat précédent.

Je pense aussi au sport professionnel qui doit évoluer, le football professionnel doit-il rester dans sa bulle alors que les amateurs d'aujourd'hui feront les champions de demain, comme les professionnels d'aujourd'hui étaient formés dans les associations d'autrefois ?

Souhaitons que le sport amateur et les activités culturelles de proximité retrouvent le même dynamisme que nous connaissions tous avant la pandémie.

Nous sommes prêts. La Ville est prête, les élus sont prêts ainsi que les agents pour accueillir artistes et spectateurs à l'Iris dans le respect des règles sanitaires. Nous avons une belle salle de spectacle et nous réalisons des infrastructures sportives que nous envient les communes voisines, dans le cadre de la mutualisation évoquée tout à l'heure. Je le répète, nous sommes prêts.

Nous pouvons maintenant passer au vote pour lancer cette année de subventionnement à nos associations.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE. VOTE CONTRE DU GROUPE VIVRE FRANCHEVILLE – ABSTENTION DU GROUPE DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE

- **2021-03-15 - Convention de partenariat avec l'École de musique**

Présentation de la délibération par M. Audiffren.

M. RANTONNET.- Généralement, l'école de musique fait consensus.

Je vois que M. Kretzschmar demande la parole, j'espère qu'il en sera ainsi avec lui.

M. KRETZSCHMAR.- D'autant que j'ai contribué assez largement à sa construction voici quelques belles années.

J'ai trois remarques :

La première est relative à une intervention de Daniel Audiffren, l'année dernière, relative au soutien de l'école de musique dans son intervention auprès des écoles. Je me rappelle assez bien qu'il avait souhaité pouvoir faire un effort éventuel complémentaire au regard des décisions prises qui privaient éventuellement l'école de musique de cette intervention et de ce budget. J'aimerais savoir s'il a pu avancer sur ce terrain ?

Deuxième question : l'école de musique a particulièrement souffert du confinement et notamment de l'impossibilité pour les adultes de fréquenter les locaux de l'école de musique, ce qui est toujours le cas. Je pense que la subvention, qui est à égalité de montant, est difficile pour l'école de musique qui subira certainement un déficit important cette année.

La troisième question est relative à la réflexion intercommunale, la Métropole a hérité des compétences départementales en matière d'éducation musicale, ce qui se traduit par un fonctionnement en bassin de vie, qui intègre notamment Ste-Foy-lès-Lyon et d'autres communes de l'Ouest Lyonnais. Il n'en est pas du tout question dans cette convention, est-ce que M. Audiffren a pu travailler sur ces champs pour mettre en commun et mutualiser des moyens à l'échelle de l'intercommunalité ?

Un dernier point, notre collègue Audiffren n'a pas précisé l'entretien des bâtiments et les consommations refacturées à l'école de musique, comme cela a été défini voici quelques années. Or, cette somme de dépenses est supérieure de 700 € par rapport à l'année dernière, ne serait-il pas juste d'augmenter la subvention d'au moins 700 € pour que l'école de musique n'en soit pas de sa poche ?

Merci.

M. AUDIFFREN.- Concernant la première question de M. Kretzschmar, j'ai rendez-vous avec un représentant de l'école de musique la semaine prochaine pour voir avec eux les possibilités d'intervention de l'école de musique dans les écoles. C'est une question d'offre et de demande, il faut que l'école de musique puisse adapter son offre, cela n'a pas été possible l'année dernière, il y avait une différence très importante entre la proposition financière de l'école de musique et celle qui a été retenue, mais peut-être cette différence venait-elle d'une surévaluation des besoins par l'école de musique par rapport aux missions attendues dans les écoles.

En ce qui concerne la collaboration avec les autres communes, je sais que l'école de musique a de nombreux projets en collaboration avec d'autres communes, je ne vous en ferai pas la liste, mais l'école de musique est ouverte aux collaborations avec d'autres communes et a de nombreux projets avec les communes voisines.

Compte tenu de l'importance de l'école de musique à Francheville et des subventions importantes qui lui sont accordées, c'est une association avec laquelle nous avons des liens étroits, avec laquelle nous échangeons régulièrement.

Il est vrai que la situation de l'école de musique est plus compliquée cette année que les années précédentes, il est possible qu'à la rentrée de septembre, elle enregistre une légère baisse du nombre d'inscriptions, mais je peux vous dire que la santé financière de l'école de musique est excellente.

Tout à l'heure, la remarque a été faite que beaucoup d'associations ont des réserves financières, c'est notamment le cas de l'école de musique. Ces réserves financières

sont aussi faites pour donner à l'association une sécurité, une souplesse quand elle rencontre des difficultés, comme c'est le cas aujourd'hui. D'autres associations sont dans la même situation, d'autres associations à Francheville sont extrêmement bien gérées et d'autres associations vont chercher à l'extérieur des partenaires et des mécènes ; ces associations ont donc des réserves qui leur permettent de passer un cap difficile tel que celui que nous connaissons actuellement.

Pour vous donner un exemple de soutien que nous pouvons accorder à l'école de musique : elle nous a sollicités pour pouvoir faire des enregistrements dans la salle Barbara, cela a été fait. Le 31 janvier, un concert a été fait par les professeurs de l'école de musique, il a été mis en ligne sur la chaîne Youtube de l'école de musique. La ville de Francheville a évidemment répondu favorablement à la demande de l'école de musique dans ce domaine.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Audiffren. C'est très clair.

M. Kretschmar a posé une question sur l'intercommunalité et la mutualisation. L'école de musique est un exemple frappant, des synergies vont bien évidemment être constituées avec d'autres villes, par nécessité aussi. En revanche, les parents franchevillois préfèrent avoir tous les professeurs sur un même site à Francheville plutôt que de courir à Tassin, Sainte-Foy ou un peu plus loin pour avoir la qualité de certains enseignants qui ne sont pas présents sur Francheville. Il y a aussi des contraintes géographiques dans notre CTM du Val d'Yzeron qu'il convient de prendre en compte. Nous allons avancer sur le sujet dans ce mandat et nous reviendrons vers vous.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

SOLIDARITÉ

- **2021-03-15 Convention de partenariat avec l'École de musique**

Présentation de la délibération par Mme Barbier.

M. RANTONNET.- Pour attribuer cette subvention de 193 k€, il faut prolonger une convention qui est échue, dans l'attente d'une nouvelle convention et des nouvelles règles fixées par la CAF dans le cadre de ce contrat territorial.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Legrand, vous avez la parole.

M. LEGRAND.- Merci, Monsieur le Maire, et merci Christine de ces explications.

Nous sommes tout à fait satisfaits de la constance du soutien de l'équipe actuelle au centre social. Je ferai quand même une remarque, c'est très bien, mais c'est un minimum dans cette période compliquée.

De très bonnes relations et de la confiance mutuelle, c'est parfait.

Je demanderai que vous puissiez ouvrir la porte à des moyens complémentaires si jamais se développaient des besoins d'attention et d'accompagnement de personnes particulièrement fragiles, qui vont se présenter à la sortie de cette crise. Il ne s'agit pas d'ouvrir les robinets, mais ouvrir la porte et que le centre social puisse développer quelque chose de complémentaire dans cette situation exceptionnelle.

Nous en reparlerons l'année prochaine, mais il faudrait travailler à moyen terme à aider le centre social à développer son action sur le quartier de Bel-Air. Ce n'est pas encore le moment, c'est un peu tôt car il y a des sujets plus brûlants, notamment avec ce qu'il va passer derrière cette période compliquée.

Merci.

M. RANTONNET.- Nous sommes bien d'accord. Cela dit, je tiens vraiment à souligner la restructuration et l'organisation – je l'ai dit publiquement avant-hier - de ce centre social ; c'est très agréable pour les partenaires extérieurs. Je le répète, nous sommes le principal soutien financier du centre social, néanmoins nous devons aussi rentrer dans des fourches caudines de plus en plus fléchées par la CAF. Depuis deux ans, je soulève un certain nombre d'actions pour le centre social, mais elles ne rentrent pas dans les priorités ni dans le cadre du fameux contrat dont Christine Barbier a parlé tout à l'heure.

En tout état de cause, il y a une bonne organisation et un bon pilotage de ce centre social depuis deux ou trois ans, depuis l'arrivée de la directrice.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

ÉDUCATION

- **2021-03-17 Autorisation de signature de la convention de partenariat avec les associations sportives pour la mise à disposition d'intervenants en milieu scolaire**

Présentation de la délibération par M. Audiffren

M. RANTONNET.- Je ne vois pas de demande d'intervention, je passe donc aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2021-03-18 Utilisation des équipements sportifs communaux par le Collège Christiane Bernardin**

Présentation de la délibération par M. Audiffren.

M. RANTONNET.- Monsieur Legrand, vous demandez la parole.

M. LEGRAND.- Je pense que c'est toujours l'état d'esprit de votre équipe, mais je veux rappeler que ce gymnase a d'abord été construit pour le collège, c'est-à-dire que les activités du collège étaient prioritaires par rapport aux autres utilisations de cet équipement. Je pense que cela doit rester ainsi.

M. RANTONNET.- Ne soyez pas inquiet, avec une jauge qui dépassera les 650 à la prochaine rentrée, contre 400 les années précédentes, l'utilisation du gymnase sera pleinement couverte par les collégiens.

Je mets cette délibération aux voix, le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2021-03-19 Autorisation de signature de la convention avec la fondation des AJD pour l'organisation de Chantiers Jeunes**

Présentation de la délibération par Mme Pouzin.

M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar, vous avez la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération que nous avons déjà examinée l'année dernière dans le même contenu, je suis heureux qu'elle se poursuive. Néanmoins, j'attire votre attention, chers collègues, sur la situation de la jeunesse aujourd'hui, notamment de l'adolescence et du premier âge adulte : cette génération souffre beaucoup, nous nous en rendons compte de plus en plus par des comportements parfois difficiles, voire violents.

Il faut rappeler que les AJD avaient un mandat, il y a quelques années, de prévention spécialisée, compétence départementale, maintenant compétence métropolitaine. Ce mandat n'a pas été renouvelé, je trouve cela particulièrement dommage. Le BIJ et les AJD font un travail remarquable ainsi que la mission locale, mais pour les jeunes qui sont les plus en fragilité - qui subissent une période actuelle avec des phénomènes qui peuvent être parfois inquiétants pour eux comme pour leur entourage - sont particulièrement à accompagner. Je pense que le mandat de prévention spécialisé me paraît indispensable sur notre commune.

Merci cher collègue,

Mme POUZIN.- Monsieur Kretzschmar, si je peux me permettre de vous répondre, nous travaillons actuellement au retour des AJD sur notre territoire. C'est encore en construction, mais sachez que nous y travaillons ardemment.

Cette période est extrêmement difficile pour les jeunes, s'agissant du soutien et de leur accompagnement, nous avons une équipe au Bureau Information Jeunesse qui est assez exceptionnelle. Depuis le mois de décembre, plus d'une cinquantaine de jeunes fréquentent le BIJ tous les mois, c'est une très nette augmentation par rapport aux années précédentes. Marc-Henri et Adrien font un travail exceptionnel avec la Direction Enfance Jeunesse pour permettre aux jeunes de trouver dans nos services un lieu d'écoute, un lieu de conseil et un lieu d'accompagnement.

M. KRETZSCHMAR.- Merci, j'en suis très heureux.

M. RANTONNET.- Je ne vois pas d'autre demande d'intervention.

Effectivement, vous faites avec les agents un très bon boulot. Continuez ainsi, c'est une belle dynamique qui est enclenchée pour ce mandat.

Comme Cyril Kretzschmar vient de l'évoquer à l'instant, mais ce sera évoqué tout à l'heure dans les questions diverses de notre groupe, il y a un vrai besoin pour répondre à l'isolement et aux perspectives de notre jeunesse.

Je mets cette délibération aux voix, le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

CADRE DE VIE URBANISME ÉCONOMIE

- **2021-03-20 - Délibération actant la tenue d'un débat sans vote concernant les orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP) métropolitain**

Mme PAGNOUD.- J'en profite pour féliciter Claire Pouzin pour tout ce qu'elle fait de bien dans ces chantiers jeunes. Je suis ravie de pouvoir avec le service cadre de vie, en l'occurrence les espaces verts, apporter une petite contribution dans les chantiers.

Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.

M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar a demandé la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Merci à Sophie Pagnoud pour cet exposé rapide.

Nous avons déjà évoqué le sujet l'année dernière, il n'y a donc pas de surprise. Le dossier suit son cours, et c'est tant mieux.

Il faut trouver un équilibre entre la nécessité de communication des acteurs économiques et l'efficacité d'un paysage et de son harmonie. À ce titre, je voudrais poser la question à notre collègue de Parisot qui s'occupe des entreprises sur une certaine pollution visuelle qui s'est ancrée sur notre commune en entrée de ville, du côté de l'avenue du Châter, après la piscine d'Alaï, à travers la construction d'un gros bâtiment d'un centre de sport qui n'est certainement pas ouvert compte tenu des problèmes de confinement. C'est vraiment une grosse pollution visuelle que ce bâtiment qui est un bâtiment à support publicitaire, puisque les enseignes sont considérées comme des messages publicitaires.

Merci de votre information sur ce sujet.

Mme PAGNOUD.- J'imagine, Monsieur Kretzschmar, que vous parlez du centre qui s'appelle Basic Fit ou quelque chose comme cela ?

M. KRETZSCHMAR.- C'est cela, oui.

Mme PAGNOUD.- Sauf erreur de ma part, les enseignes qui ont été apposées sur ce bâtiment sont parfaitement réglementaires et soumises à la taxe locale. Même si elles peuvent vous déplaire, je peux le concevoir, mais comme elles sont récentes, je ne peux que vous confirmer qu'elles sont parfaitement réglementaires.

Ce qu'il adviendra de ces enseignes et des publicités quand le prochain règlement local s'appliquera, je suis bien incapable de vous le dire aujourd'hui, il nous faudra faire un état, point par point, de tous les dispositifs qui sont sur notre commune.

M. RANTONNET.- Merci beaucoup, Sophie, pour la clarté de votre propos.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur les enjeux globaux d'une publicité maîtrisée qui ne pollue pas nos artères principales, notamment nos entrées de ville.

S'il n'y a pas d'autre intervention je clos le débat, et je vous remercie Sophie, mais vous gardez la parole pour la délibération suivante.

- **2021-03-21 Projet Nature Yzeron (PNY) : autorisation de signature des conventions de partenariat avec les associations pour les animations pédagogiques des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023**

Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.

Mme PAGNOUD.- J'ai été désagréablement étonnée de vous entendre dire que nous avons manifesté peu d'énergie en matière de développement du projet Nature Yzeron. Je ne peux que vous confirmer que Francheville, même si elle n'était pas pilote ces dernières années, a été particulièrement active, y compris pour la réalisation du sentier des galets voyageurs, puisque Francheville a largement œuvré aux côtés de Craponne. Il ne faut surtout pas croire que Francheville était en sommeil sous prétexte qu'elle n'était pas pilote. Francheville n'est pas restée passive dans la gestion du projet Nature Yzeron. J'espère pouvoir vous faire changer d'opinion sur les prochaines animations, puisque nous sommes maintenant pilote. J'espère pouvoir vous annoncer de bonnes nouvelles et surtout vous faire changer d'opinion sur cette idée que vous avez exprimée tout à l'heure.

M. KRETZSCHMAR.- J'en serai ravi, chère adjointe.

Je me souviens d'un échange que j'ai eu avec Gilles Dassonville, qui avait beaucoup de difficultés à justifier les heures qu'il avait faites en matière de promotion du jeu créé par la ville de Craponne, qui était un support intéressant pour découvrir le sentier.

Mme PAGNOUD.- Je partage vos propositions, j'ai trouvé que ce jeu était particulièrement bien fait. Une fois de plus, j'apporte une rectification, il n'a pas été uniquement fait par Craponne, mais par les deux communes à l'époque où Craponne était pilote. Si M. Dassonville n'a pas pu vous en donner le détail, j'en suis bien désolée, mais sachez que nous sommes maintenant plusieurs élus, pour ne citer que M. Vernat et Audrey Bonduelle, à nous impliquer fermement, nous avons assisté au comité de pilotage et au comité technique avec le plus grand intérêt.

M. KRETZSCHMAR.- J'en suis très heureux.

M. RANTONNET.- Merci pour cette unanimité dans le débat.

Il y a beaucoup de choses à faire avec ce PNY. Le sentier des galets est une vraie réussite dans le mandat précédent. Il faut prolonger ce sentier des galets. Nous sommes sur la rive gauche de l'Yzeron, il faut le prolonger pour refaire sa passerelle, ce qui permettrait d'éviter de faire un barrage monstrueux. Le sentier des galets s'est arrêté à 200 m du futur barrage. Je compte sur tous nos élus environnementaux et écologistes, puisqu'il y aura un grand débat à ce sujet à la rentrée et sur d'autres concertations sur les mobilités.

Il y a beaucoup de choses à faire avec les écoles. Souhaitons créer un nouveau sentier sur les trois ans de cette convention.

Mme DROMAIN.- J'ai une question et une réflexion. Je vais commencer par la réflexion. Je vais dans le sens de ce que disait Cyril Kretzschmar ; j'espère que vous allez réaliser des choses marquantes, jusqu'à présent, je n'ai pas trouvé que c'était très spectaculaire ; hormis le sentier initié par vos prédécesseurs, il n'y a pas eu grand-chose de fait pour les déplacements à pied. Mais je fonde de grands espoirs sur le changement ; dans votre précédent mandat, le thème était celui des parkings, s'il pouvait être maintenant celui de la nature, cela me plairait et vous pourrez compter sur mon appui.

Dans les associations que vous avez présentées, il y a les chasseurs. Je voulais savoir ce qu'ils proposaient aux scolaires sans tomber dans les poncifs, je vous épargnerai :

« écolos contre chasseurs », je suis consciente que des chasseurs peuvent être très fréquentables, mais j'aimerais bien savoir ce qu'ils proposent aux scolaires.

Merci.

Mme PAGNOUD.- Je me suis posé exactement la même question. Quand on lit de ce que proposent les chasseurs, on voit très vite qu'ils ne s'adressent absolument pas aux scolaires, mais au grand public pour une découverte biodiversité, une sensibilisation aux traces d'animaux.

La question a été posée à plusieurs reprises, je rassure tous les parents, personne ne verra son enfant de maternelle suivre une animation avec des chasseurs, quand bien même ils seraient pleins de bonne volonté pour ne leur montrer que le joli côté de leur intérêt pour la faune.

M. RANTONNET.- Je donne la parole à Audrey Bonduelle.

Mme BONDUELLE.- Je partage la réflexion de Sophie.

Je souhaite répondre à Mme Dromain sur son questionnement et le travail fait dans ce projet Nature Yzeron. Dès le mois de juillet, nous nous sommes attelés à organiser des CoPil avec trois conseillers municipaux : Sophie Pagnoud, Jean-Paul Vernat et moi-même et deux conseillers municipaux, élus à Craponne, avec les deux agents référents de chaque commune sur l'environnement, et en présence de M. Ludovic Badoil, qui est le chargé de mission des espaces naturels. Nous avons déjà eu au moins 4 à 5 CoPil pour faire le bilan des années précédentes, choisir les orientations des années à venir, prioriser les actions, budgétiser ces actions, réaliser des sorties de terrain, engager les brigades nature pour commencer des actions de nettoyage, et tout cela en quelques mois.

Il faut savoir que des appels d'offres sont en cours de rédaction respectivement par les agents de Craponne et de Francheville.

Vous me croirez sur parole, M. Badoil a félicité l'ensemble du groupe pour notre dynamisme et notre envie de faire avancer ce projet Nature Yzeron. Il y a 12 projets nature autour de la Métropole. Il nous a particulièrement félicités de notre enthousiasme, de notre dynamisme et de nos propositions. Vous verrez peut-être tout cela dans deux ou trois ans lorsque tous les plans d'action auront été mis en place. Je vous donne rendez-vous dans quelques mois ou dans deux ou trois ans pour voir les projets qui auront été réalisés.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Merci Audrey, c'est une très bonne intervention.

Nous pouvons passer au vote. Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2021-03-22 Convention d'attribution d'une subvention au bailleur VILOGIA pour la création de logements locatifs aidés - Opération 10-12 Impasse des Grandes Terres**

Présentation de la délibération par M. Gourrier.

M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar vous avez demandé la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Je suis certain que ce n'est pas spécialement pour me faire plaisir que l'on négocie des PLAI, mais j'en suis très heureux néanmoins.

Je profite de cette délibération pour susciter une idée, puisque notre maire nous encourage à être contributif, mais encore faut-il nous donner la parole pour le faire et que l'on puisse nous informer en amont pour le faire.

Claude Gourrier, je vous encourage à creuser le dossier de l'office foncier solidaire. C'est un outil que vous connaissez certainement et qui pourrait être tout à fait intéressant pour mes collègues, qui permet de dissocier la propriété du foncier de la propriété du bâti. C'est un outil remarquablement intéressant pour susciter des accès plus faciles à des coûts de construction beaucoup plus faibles.

M. GOURRIER.- Tout à fait. J'ai noté ce que fait l'office foncier solidaire. Le problème qui se pose, c'est de trouver des fonciers.

M. KRETZSCHMAR.- Bien sûr.

M. GOURRIER.- Sur Francheville, il est assez difficile de trouver des fonciers et les prix sont très élevés, mais j'ai noté que cela pouvait être une voie pour développer l'activité du logement social.

M. KRETZSCHMAR.- Merci.

M. RANTONNET.- C'est parfait de terminer ces délibérations, avec des propositions. Merci, Monsieur Kretzschmar.

Je mets au vote cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

M. RANTONNET.- Merci à vous tous pour tous ces votes. Je remercie aussi l'entreprise qui nous permet d'assurer ces votes électroniques. Je remercie aussi notre DGS qui fédère le pilotage de cette organisation. Nous allons pouvoir clore avec vous M. Audiffren pour le rapport annuel du Sagyrc.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- **Rapport 2019 SAGYRC**

Présentation du rapport par M. Audiffren.

M. RANTONNET.- Merci pour cette synthèse sur un dossier très important cette année pour une prise de décision définitive : pour ou contre le barrage. Souhaitons qu'elle corresponde à nos vœux, à nos souhaits pour cet endroit qui accueille de plus en plus de promeneurs les week-ends, au point que la circulation automobile est compliquée dans le quartier. C'est un enjeu vraiment très important. Nous verrons dans les semaines qui viennent comment s'orientera cette consultation.

Un grand merci pour votre engagement auprès du Sagyrc, Daniel.

Nous passons maintenant aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES.

M. RANTONNET.- Nous avons quatre questions du groupe Vivre Francheville. Je crois que c'est M. Bayet qui a posé ces questions, voulez-vous les adresser Monsieur Bayet ?

Mme PARIS.- Nous vous avons adressé six questions.

M. RANTONNET.- Nous vous écoutons.

Mme PARIS.- Notre première question concerne le format du conseil municipal.

Vous ne cessez de dire que la visioconférence s'impose pour des raisons sanitaires, et vous précisez que c'est ce format qui permet aux Franchevillois de suivre le conseil municipal, puisqu'il est retransmis sur le Facebook de la Ville, considérant qu'ils ne pourraient accéder à la salle du conseil, compte tenu de la limitation de la jauge.

Pourtant, des commissions et des réunions se tiennent en mairie en présentiel.

J'ajoute que dans des communes voisines, qui respectent les règles sanitaires, les conseils se tiennent en présentiel. Je rajoute également qu'il est faux de dire que le public ne pouvant être physiquement accueilli, on manquerait de transparence et on éloignerait les Franchevillois du conseil puisque, compte tenu des règles applicables, une transition de l'évènement s'impose. D'ailleurs, un débat s'est tenu hier à Tassin et Pascal Charmot a dû plier face aux réclamations légitimes de son opposition.

Dès lors qu'aujourd'hui la réglementation n'interdit pas la tenue des conseils municipaux en présentiel, quels sont les critères que vous fixez pour un retour à la normale ?

J'imagine bien que la réponse qui va être faite ce soir par le gouvernement d'un confinement selon des modalités qui ne sont pas celles connues il y a un an vont vous conforter dans cette idée de visioconférence. La question reste toutefois pertinente, le confinement est décidé pour quatre semaines, nous avons des conseils municipaux qui seront prévus ultérieurement, notamment en juin. Ma question, vous l'avez compris, c'est surtout de dire que dès lors que les conseils peuvent se tenir, nous avons besoin de précision sur les critères que vous vous fixez pour dire que le présentiel est toujours exclu et que la visioconférence s'impose.

M. RANTONNET.- Poursuivez, je répondrai ainsi globalement aux questions.

M. BAYET.- J'enchaîne, Monsieur le Maire.

L'actuelle crise sanitaire touche durement les associations que nous avons rencontrées et qui sont inquiètes pour l'avenir, notamment au regard de leur situation financière. Nous vous avons interrogés par écrit pour savoir si la Ville de Francheville réalisait un état des lieux des difficultés qu'elles rencontrent et de leurs besoins. Dans l'affirmative, nous avons demandé la transmission de vos conclusions de cette analyse. Vous avez partiellement répondu oralement au cours d'une commission pour dire que les adjoints se seraient répartis les contacts et que les associations auraient été approchées.

Toutefois, lorsque nous vous avons demandé quelles avaient été les actions concrètes, vous avez répondu que les vœux de début d'année avaient été adressés aux associations et qu'aucune n'avait contacté les services de la mairie pour signaler une situation de péril.

Il se trouve que nous avons échangé avec les associations et qu'elles nous disent qu'il n'y a pas eu de démarche particulière de votre part. Nous réitérons donc nos

interrogations, avez-vous engagé des mesures concrètes pour identifier les difficultés des associations. Dans l'affirmative, quelles sont-elles et quels sont les soutiens envisagés ?

M. RANTONNET.- Très bien. La troisième question ?

Mme PARIS.- Le sujet a été abordé très brièvement ce soir au conseil. Vous avez annoncé le transfert de divers services municipaux, nous aimerions avoir des précisions sur les raisons de ces transferts, les nouvelles implantations de l'ensemble des services municipaux, ainsi que l'incidence financière de ces transferts.

M. RANTONNET.- Question 4 ?

Mme LEBRUN.- Nous avons été informés, tardivement, du changement du format du magazine de la commune, qui rappelle le format ancien qu'était OXYGENE. Pourquoi cette information n'a-t-elle pas été transmise directement aux élus ? Pouvez-vous nous préciser les raisons de cette modification et les incidences financières d'un tel changement ?

Mme PARIS.- Mme Pagnoud a répondu très récemment à la cinquième question, mais je la pose de façon à ce qu'elle puisse éclairer l'ensemble du conseil.

Lors du précédent conseil municipal, nous avons été informés de votre décision d'armer la police municipale. Nous avons sollicité à plusieurs reprises le détail de l'incidence financière de cet armement pour notre commune, tous postes confondus.

Comme je l'indiquais, j'ai reçu la réponse de Mme Pagnoud hier ou avant-hier, je pense opportun qu'elle puisse livrer à l'ensemble des élus, le détail qu'elle m'a transmis.

Mme LEBRUN.- Comme vous le savez, Monsieur le Maire, le distributeur automatique de billets qui était à la société générale de Francheville le Haut a disparu depuis de nombreuses années, compte tenu du déménagement de la banque. Vous savez qu'il est réclamé par les citoyens et les commerçants. Avez-vous entrepris des démarches pour que nous puissions avoir enfin un nouveau distributeur ?

Merci.

M. RANTONNET.- À minuit, nous allons répondre à toutes vos questions sans aucun souci.

Sur la question du conseil municipal en présentiel, je vous ai répondu par courrier Madame Paris, je ne vois donc pas l'utilité de reposer cette question maintenant, d'autant que j'y ai déjà répondu en introduction du conseil.

Concernant la question des associations, est-ce que Daniel Audiffren souhaite répondre ? Sinon, je pense que nous avons eu largement l'occasion d'y revenir dans le cours de ce conseil. Il en est de même pour les services municipaux, j'ai donné l'explication tout à l'heure, je ne vais donc pas me répéter à cette heure tardive.

Concernant le format du magazine, peut-être que Laurence Marcasse a envie d'en parler. C'est le printemps, c'est peut-être le moment de changer.

Concernant l'armement des policiers municipaux, Sophie Pagnoud vous a répondu, il n'y a donc rien à rajouter.

Quant au DAB, Madame Lebrun, je tiens à vous dire que c'est un sujet qui a été d'actualité voici trois ans, j'aurais aimé vous voir à mes côtés à ce moment-là quand

armé d'un mégaphone et non pas d'une arme j'interpellerai les Franchevillois pour m'opposer à la Société Générale ; je ne vous ai point vue.

Il se trouve que nous avons désormais des possibilités de paiement jusqu'à 50 € sans contact. Dans la mesure où même les personnes âgées préfèrent le sans contact plutôt que de prendre un risque physique sur un retrait, comme cela a été malheureusement le cas plusieurs fois par le passé, et dans la mesure où nous avons réuni, il y a 15 jours, l'ensemble des forains pour examiner certains sujets avec eux, 90 % nous ont dit que c'était maintenant un combat d'arrière-garde et qu'ils étaient tous équipés de TPE, c'est une actualité qui ne se pose plus du tout.

Je vais laisser la parole à Sophie Pagnoud pour répondre à la question sur l'armement si elle a les éléments par-devers elle ou à Laurence Marcasse pour le magazine. Je n'ai pas connu OXYGENE, je n'étais pas à la mairie de Francheville il y a une vingtaine d'années. En revanche, s'il a retrouvé le même format, vous voyez que le monde est un éternel recommencement, mais au moins ce format sera beaucoup plus lisible. Je crois que Laurence va nous dire qu'il est moins cher.

Mme MARCASSE.- Nous avons souhaité rafraîchir le Franch'Info.

Ce format va se rapprocher des formats standards A4 qui engendrent moins de perte de papier qu'un magazine carré au format 21x21. Il y a moins de pages, nous passons de 32 à 24 pages ; moins de pages, moins de façonnage. Le grammage du papier est plus léger, on passe d'un 150 à un 115 grammes. La périodicité sera trimestrielle, avec un numéro spécial pour la rentrée des classes. L'ensemble de ces éléments nous a permis de faire une économie de 5 445 €.

Pour répondre à votre question, Madame Lebrun, il n'a pas coûté plus cher. Je n'ai pas connu non plus OXYGENE.

M. RANTONNET.- Je vous remercie, est-ce que Sophie Pagnoud souhaite dire quelques mots sur l'armement ?

Mme PAGNOUD.- J'ai répondu à Mme Paris tardivement, le temps de rassembler les chiffres très exacts pour lui apporter une réponse la plus précise possible, et surtout pour ramener à la raison les montants qui sont affectés au poste armement de notre police municipale, puisque lors d'un précédent conseil municipal, des montants énormes avaient été avancés par l'opposition : 30 k€ et 40 k€ par agent.

J'ai donc tenu à détailler les montants quand j'ai répondu à Mme Paris pour lui rappeler qu'une arme à feu pour un agent coûte 575 €, à cela, on va ajouter :

- des accessoires : holster, porte chargeur. Ce sont des sommes dérisoires de 99 et 24 €, je ne vous en donnerai pas le détail car nous n'allons pas entrer dans ces considérations ;
- un tube à sable pour tous les policiers municipaux aura coûté 510 €, c'est un investissement unique pour le poste.

S'agissant du coût de la formation, nous parlons de 390 €/agent pour la formation théorique et une formation de 1 012 €/agent. La formation continue obligatoire nous porte à 145 €/an et par agent.

Vous conviendrez que nous sommes extrêmement loin des 30 k€ ou des 40 k€ par an et par agent qui avaient été initialement avancés.

Quant à l'incidence sur le traitement des agents, j'ai confirmé à Mme Paris que cet armement était absolument sans incidence sur leur traitement. Il n'y a pas de régime indemnitaire spécifique ni prime spécifique. Le fait que nos agents soit armé est sans incidence sur leur rémunération.

Je pense avoir porté à la connaissance de tous, les éléments que j'avais envoyés par écrit à Mme Paris.

M. RANTONNET.- Merci Sophie Pagnoud, cela permet d'éviter les *fakes news* que certains ou certaines propages.

Michel Gressot avait une question pour Francheville naturellement.

M. GRESSOT.- Il n'est désormais plus à prouver que la pandémie de Covid-19 a affecté de manière importante le budget des étudiants, mais également leur santé psychologique, faisant basculer certains jeunes dans la précarité ou accentuant des situations déjà fragiles.

Quels sont les dispositifs mis en place ou suivi par la mairie de Francheville pour accompagner le monde étudiant ?

M. RANTONNET.- Merci. Gaëtan, vous êtes le mieux placé pour répondre à cette douloureuse question de la jeunesse qui a des doutes sur son avenir.

Allez-y, Gaëtan.

M. VERNEY.- Merci, Monsieur le Maire. C'est en tant que conseiller délégué à la jeunesse, mais également en tant qu'étudiant que je souhaiterais apporter une réponse à cette question.

Si nos seniors subissent de plein fouet les mesures liées à la gestion de la crise sanitaire. N'oublions pas que beaucoup d'étudiants se trouvent également dans une situation très délicate. Certes, les chiffres de l'INSEE démontrent qu'une grande majorité des jeunes Franchevillois vivent encore chez leurs parents, ce qui diminue considérablement le risque de précarité étudiante. Le CCAS n'a d'ailleurs pas encore été sollicité pour de pareils cas.

Toutefois, ne jouons pas la politique de l'autruche, cela ne signifie pas que la santé des étudiants tant financière que médicale échappe à la crise sanitaire. Encore ce soir, les mesures de confinement nous le confirment : enseignement à distance, fermeture des lieux culturels, des bars, interdiction des rassemblements provoquent isolement, sentiment d'abandon et solitude. À cela, s'ajoute une situation économique très incertaine qui engendre doutes sur l'avenir, perte d'emploi et des stages étudiants en forte baisse. Donc, absence de revenus.

Je ferai un aparté, j'ai fait une récolte de denrées alimentaires avec une association. Lorsque l'on est obligé de payer des tickets de bus à des étudiants à qui on doit déjà distribuer des denrées alimentaires, c'est que la situation s'avère dramatique pour certains d'entre eux.

En tant qu'élus, nous avons la responsabilité ou plutôt le devoir d'accompagner au mieux les étudiants afin qu'ils ne soient pas les oubliés de cette crise.

Je tiens à souligner que de nombreuses initiatives ont été menées par des habitants ou des associations franchevilloises, telles que cette belle action de récolte de denrées alimentaires organisée en février dernier à l'Iris. Nous nous tenons évidemment à leur écoute dans leurs démarches.

En outre, nous tenions à mettre doublement en avant les équipes du Bureau Information Jeunesse, comme l'a fait Claire Pouzin, d'une part, parce que Marc-Henri et Adrien font preuve d'une très grande disponibilité pour venir en aide aux étudiants qui manifestent leurs difficultés, d'autre part, parce que nous avons commencé en septembre un gros travail d'identification des besoins de cette tranche d'âge notamment à travers la mise en place d'enquêtes dont je ne manquerai pas de vous présenter les résultats lors d'un prochain conseil municipal. Ces travaux nous permettront, entre autres, de connaître les orientations que nous devons adopter afin d'optimiser notre volonté de renforcer la politique publique jeunesse à destination des étudiants.

Je profite de cette intervention pour vous annoncer que j'ouvre une permanence qui se tiendra régulièrement à destination des étudiants, afin qu'ils puissent obtenir un moyen d'expression complémentaire. Je vous apporterai plus d'informations sur celle-ci lors des semaines à venir.

Enfin, j'aimerais ajouter un mot ce soir sur le fait que si les collectivités ont évidemment leurs responsabilités à prendre dans la lutte contre cette précarité étudiante, il serait appréciable que l'État prenne également les siennes. Ce qu'attendent les jeunes, c'est plus de vaccins et moins de baratin.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. RANTONNET.- Bonne conclusion, merci Gaëtan Verney. La jeunesse est un véritable enjeu.

Vous parliez de tickets de bus, je tiens à dire que le Sytral a mis en place une tarification symbolique pour certains, mais toujours trop cher pour ceux qui en ont besoin, à destination de la jeunesse.

Il est un peu plus de 0h15, il est temps de clore ce conseil municipal. Je remercie tous les élus pour leur contribution ce soir à ce conseil. Nous assurons la continuité démocratique quoi qu'il en soit, et dans des conditions compliquées, je le conçois.

Nous nous retrouverons le 24 juin. Souhaitons tous, d'ici là, être vaccinés.

Je ne peux pas vous souhaiter une bonne fin de soirée, je vous souhaite une excellente nuit et vous remercie de cette attention soutenue a très bientôt.

(La séance est levée le 26 mars à 0h20.)

ANNEXES

■ Décisions du Maire

(Cf tableau remis dans le dossier du conseil.)

✚ Finances

■ 2021-03-01 Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion produit par le Trésorier de Tassin la Demi-Lune, comptable de la commune de Francheville, comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2020, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2020, établi par la commune, et qui est soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice 2020.

Vu le compte de gestion 2020

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ARRÊTE comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal de la commune :

	<u>Résultat à la clôture de l'exercice</u> 2019		<u>Opérations de l'exercice</u>		<u>Résultat à la clôture de l'exercice</u> 2020	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 420 462,19 €	12 026 608,07 €	13 718 803,56 €		3 112 657,68 €
Investissement	- 890 093,84 €		2 684 232,50 €	2 967 769,63 €	- 606 556,71 €	

ADOpte le compte de gestion 2020.

■ 2021-03-02 Approbation du compte administratif 2020

Le compte administratif rapproche les autorisations budgétaires inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

En application de l'article 107 de la loi NOTRe (*Nouvelle organisation territoriale de la République*) codifié à l'article L 2313-1 du CGCT, une note de présentation du compte administratif est annexée à cette délibération.

Compte tenu des réalisations de l'exercice 2020 et du résultat reporté de 2019, le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal de la commune de Francheville									
	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat n-1	Mandat émis	Titre émis	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g=f-e	si d+g > 0	si d+g < 0
Fonctionnement	1 420 462,19 €	12 026 608,07 €	13 718 803,56 €	3 112 657,68 €	- €	- €	- €	3 112 657,68 €	
Investissement	- 890 093,84 €	2 684 232,50 €	2 967 769,63 €	- 606 556,71 €	756 525,68 €	138 760,02 €	-617 765,66 €		-1 224 322,37 €
Total	530 368,35 €	14 710 840,57 €	16 686 573,19 €	2 506 100,97 €	756 525,68 €	138 760,02 €	-617 765,66 €		1 888 335,31 €

L'exécution 2020 de la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 1 692 195,49 € lequel, additionné au résultat reporté de 2019 (1 420 462,19 €), conduit à un excédent de fonctionnement de 3 112 657,68 €.

L'exécution 2020 de la section d'investissement présente un solde excédentaire de 283 537,13 € qui, additionné au résultat reporté de 2019 (-890 093,34 €), porte le résultat de la section d'investissement avant restes à réaliser à -606 556,71 €.

Le fonds de roulement de la commune au terme de l'exercice 2020 est déterminé à partir des soldes des deux sections avant restes à réaliser¹ (ceux-ci n'ayant, par définition, pas fait l'objet de réalisation et donc n'ayant pas eu d'impact sur la trésorerie), il s'élève donc à **2 506 100,97 €**.

Le résultat net de clôture s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser : il convient de financer les engagements de la commune, même si ceux-ci n'ont pas encore donné lieu à réalisation. Les intégrer à la détermination du résultat permet de disposer d'une photographie des comptes au 31 décembre qui tient compte à la fois des réalisations effectives mais aussi des engagements pris par la collectivité.

Il convient donc d'additionner au résultat de la section d'investissement (-606 556,71 €) les restes à réaliser de recettes (+138 760,02 €) et de dépenses (-756 525,68 €). Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit donc à -1 224 322,37 €.

Le résultat net de clôture de l'exercice 2020 s'élève en conséquence à :

$$3\,112\,657,68\text{ €} - 1\,224\,322,37\text{ €} = \underline{\underline{1\,888\,335,31\text{ €}}}$$

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal établi par le Trésorier municipal ;

Vu le compte administratif 2020 du budget principal établi par le Maire,

Vu la note de présentation du compte administratif annexée à la présente délibération ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

Michel RANTONNET, Maire en exercice au cours de l'année 2020, se retire de la séance avant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte le compte administratif 2020.

■ **2021-03-03 Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget principal**

Le compte administratif 2020 de la commune de Francheville fait apparaître les soldes suivants, conformes au compte de gestion, pour les sections de fonctionnement et d'investissement après intégration des restes à réaliser 2020 :

Résultat de fonctionnement		
A	résultat de l'exercice	1 692 195,49 €
B	résultats antérieurs reportés	1 420 462,19 €
C	résultat à affecter (C=A+B)	3 112 657,68 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de l'exercice	283 537,13 €
E	résultats antérieurs reportés	-890 093,84 €
F	restes à réaliser en dépenses	756 525,68 €
G	restes à réaliser en recettes	138 760,02 €
H	solde des restes à réaliser (H=G-F)	-617 765,66 €
I	besoin de financement (I=D+E+H)	-1 224 322,37 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget suivant. Le solde peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement.

Aussi il est proposé l'affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021 de la commune dans les conditions suivantes :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	1 224 322,37 €
K	dotations complémentaires en réserves (compte 1068)	0,00 €
L	excédent reporté à la section de fonctionnement	1 888 335,31 €

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 à la couverture du besoin de financement en investissement pour **1 224 322,37 €** (article 1068 - recette

d'investissement) et le solde de **1 888 335,31 €** au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement).

■ **2021-03-04 Approbation du budget primitif 2021**

Le projet de budget primitif 2021 est soumis à délibération du conseil municipal. En application de l'article 107 de la loi NOTRe (*Nouvelle organisation territoriale de la République*) codifié à l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une note de présentation du budget primitif est annexée à cette délibération.

Ce budget est construit en intégrant les résultats de l'exercice 2020 de la commune tels qu'approuvés par l'assemblée délibérante suite au vote du compte administratif.

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement s'élèvent à 15 455 081,31 €. Ces autorisations budgétaires reposent sur des estimations prudentes des recettes. Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement de la commune diminué de l'affectation du résultat, pour un montant de 1 888 335,31 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 298 792,31 €.

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 5 491 736,39 €. Les recettes d'investissement intègrent le virement prévisionnel de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat de 2020 pour un montant de 1 224 322,27 €. Les dépenses d'investissement intègrent le déficit d'investissement reporté pour un montant de 606 556,71 €. La section d'investissement est équilibrée en tenant compte des restes à réaliser de 2020, pour un montant de 138 760,02 € en recettes et 756 525,68 € en dépenses. La section d'investissement est équilibrée grâce au recours à l'emprunt à hauteur de 807 703,79 €.

Vu la note de présentation du budget primitif 2021 annexée à la présente délibération.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte le budget primitif 2021 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 15 455 081,31 €

Recettes : 15 455 081,31 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 491 736,39 €

Recettes : 5 491 736,39 €

FIXE le montant maximum de l'emprunt autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 807 703,79 €.

■ **2021-03-05 Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2021**

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

La taxe foncière sur les propriétés bâties,

La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté par le Conseil municipal. En effet, **l'article 16 de la loi de finances pour 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales**. Cette refonte de la fiscalité locale entre progressivement en vigueur entre 2020 et 2023. Les principes généraux de la réforme sont les suivants :

- Environ 80 % des foyers fiscaux au niveau national, 60% au niveau de Francheville, ne paient plus de taxe d'habitation depuis 2020.
- Plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023. Les foyers fiscaux étant assujettis à la taxe d'habitation en 2020 seront progressivement exonérés, à hauteur de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023 ;
- Le nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021. En 2021 et en 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales due au titre de ces deux années sera perçue par l'État. Les communes seront compensées de cette perte de ressources par le transfert de la part départementale (métropolitaine dans le cas de Francheville) de la taxe foncière sur les propriétés bâties et d'une compensation supplémentaire de l'Etat si cette ressource nouvelle n'était pas équivalente à l'ancien produit de taxe d'habitation (ce qui est le cas pour Francheville) ;
- Les communes et les EPCI à fiscalité propre conserveront le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, renommée à compter de 2023 « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

Les tableaux ci-dessous offre un comparatif de cette réforme de la fiscalité locale pour Francheville. Les données 2021 reposent sur des simulations effectuées par les services de la commune puisque l'Etat n'a pas encore notifié les bases de fiscalité aux communes.

	Exercice 2020		
	Bases définitives	Taux	Produit définitif
Taxe d'habitation	27 306 891	17,43%	4 759 831,00 €
Taxe foncière bâti	20 577 987	20,51%	4 222 363,00 €
Taxe foncière non bâti	48 766	70,68%	34 468,00 €
TOTAL			9 016 662,00 €

	Exercice 2021		
	Bases estimées	Taux proposé	Produit attendu
Taxe d'habitation			
Taxe foncière bâti*	20 349 360	31,54%	6 418 188,00 €
Taxe foncière non bâti	48 864	70,68%	34 537,00 €
Compensation Etat			2 567 275,00 €
TOTAL			9 020 000,00 €

* Le taux de taxe foncière est calculé en additionnant le taux 2020 de la commune (20,51%) et le taux 2020 de l'ex-part départementale de la Métropole (11,03%)

Ainsi, pour l'exercice 2021, la réforme de la fiscalité locale devrait être neutre pour Francheville puisque l'Etat s'engage à compenser « à l'euro près » la suppression de la taxe d'habitation. Le produit fiscal perçu par la commune devrait donc être stable, d'autant plus que la revalorisation forfaitaire des bases, votée chaque année en Loi de Finances, n'est que de 0,2% pour 2021 en raison d'une inflation très faible.

En conséquence, pour l'exercice 2021, **il est proposé de maintenir les taux des taxes foncières votés depuis 2015** : cette stabilité constitue un effort particulier de la municipalité en faveur des contribuables Franchevillois, qui ainsi ne subiront pas, à situation inchangée, d'augmentation de fiscalité locale, hormis la revalorisation des bases décidées par l'Etat et d'éventuelles variations de taux d'autres collectivités bénéficiaires.

Le produit fiscal attendu pour 2021 (hors compensation de l'Etat et en intégrant le transfert de taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la Métropole) est le suivant :

	Exercice 2021		
	Bases estimées	Taux proposé	Produit attendu
Taxe foncière bâti	20 349 360	31,54%	6 418 188,00 €
Taxe foncière non bâti	48 864	70,68%	34 537,00 €
TOTAL			6 452 725,00 €

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE les taux d'imposition 2021 suivants :

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,54 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,68 %

■ 2020-03-06 Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Par délibération n°2015-02-04 en date du 5 février 2015, modifiée par les délibérations n°2016-03-09 du 17 mars 2016, n°2017-03-07 du 16 mars 2017, n°2018-03-08 du 29 mars 2018, n°2019-03-06 du 28 mars 2019 et n°2020-02-03 du 06 février 2020, le Conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme AP 2015-01 de 6 230 000 € pour le financement du projet d'aménagement du complexe sportif et la ventilation des crédits de paiement sur les exercices 2015 à 2020.

La répartition révisée était la suivante :

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	CP 2020
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492,07 €					
				18 030,85 €				
					266 017,33 €			
						2 550 507,86 €		
							2 681 616,73 €	
							678 335,16 €	

Les travaux sont aujourd'hui achevés mais toutes les dépenses n'ont pas encore été mandatées, notamment en ce qui concerne le solde des missions du maître d'œuvre et du contrôleur technique. Aussi, compte tenu des réalisations intervenues sur la période 2015-2020 et de l'actualisation des prévisions de dépenses de ce projet, il est proposé au Conseil municipal d'actualiser la ventilation des crédits de paiements selon l'échéancier ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	CP 2021
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492,07 €						
				18 030,85 €					
					266 017,33 €				
						2 550 507,86 €			
							2 681 616,73 €		
						657 636,96 €			
								20 697,71 €	

Cette actualisation tient compte d'un report de crédits de 20 697,71 € pour l'exercice 2021.

Les crédits de paiement de 2021 sont financés par les ressources propres de la commune.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la nouvelle répartition des crédits de paiements de l'AP 2015-01.

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	CP 2021
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €	35 492,07 €						
				18 030,85 €					
					266 017,33 €				
						2 550 507,86 €			
							2 681 616,73 €		
								657 636,96 €	
								20 697,71 €	

■ **2021-03-07 Garantie d'emprunts accordée à BATIGERE Rhône-Alpes pour 11 logements situés 221-223 rue Joliot-Curie**

La société anonyme d'habitations à loyer modéré (HLM) BATIGERE Rhône-Alpes envisage l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements (4 PLS, 5 PLUS et 2 PLAI) situés 221-223 rue Joliot-Curie à Francheville.

Le montant total du capital emprunté est de 1 400 059,00 € sous la forme de 8 lignes de prêt. Il est proposé d'apporter la garantie de la commune à hauteur de 15% de cette somme soit 210 008,85 €. Les 85% restants seront garantis par la Métropole de Lyon après délibération de sa Commission permanente.

Les caractéristiques financières des lignes de prêt sont indiquées dans le contrat de prêt annexé à la présente délibération.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 117251 signé entre la SA HLM BATIGERE Rhône-Alpes, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 400 059,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 117251 constitué de 8 lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce Prêt constitué de 8 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 11 logements situés 221-223 rue Joliot-Curie à Francheville.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour

son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune de Francheville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

■ **2021-03-08 Convention relative à la mise à disposition du logiciel « Fiscalis » par la Métropole de Lyon au profit des communes membres**

La Métropole a acquis, en 2013, la licence du logiciel "Fiscalis" de la société Finindev, qui permet de visualiser et d'analyser les fichiers fiscaux transmis, chaque année, par l'État. L'outil est hébergé sur un site internet par la société Finindev, qui se charge de la maintenance et des mises à jour.

Depuis 2017, la Métropole met gracieusement cet outil à disposition des communes intéressées sur son territoire afin qu'elles aient accès à toutes les informations concernant leur fiscalité locale. Francheville bénéficie d'un accès à ce logiciel permettant à la Direction des Finances de réaliser des études et de pouvoir répondre aux contribuables qui souhaitent avoir des précisions quant aux montants de leurs impôts locaux.

L'utilisation mutualisée de ce logiciel favorise la coopération entre les services des communes et ceux de la Métropole et permet un partage des bonnes pratiques des agents des communes et de la Métropole afin de développer une expertise mutuelle.

A la demande de la Métropole, et pour permettre de remplir les obligations relatives au RGPD (Règlement général sur la protection des données), il est proposé de signer une convention de mise à disposition de ce logiciel afin de formaliser les relations entre la Métropole et les communes membres.

Vu la convention de mise à disposition de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales entre la Métropole de Lyon et la commune de Francheville,

Vu la charte d'utilisation de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de mise à disposition de l'outil informatique partagé d'analyse des données fiscales entre la Métropole de Lyon et la commune de Francheville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Finances à signer ladite convention.

■ **2021-03-09 Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le centre communal d'action sociale de Francheville pour l'achat de services d'assurances**

La commune de Francheville et le CCAS ont déjà constitué un groupement de commandes en 2018 afin de passer un marché d'assurances couvrant les besoins suivants pour les années 2019 à 2021 :

- Dommages aux biens et risques annexes

- Responsabilité civile et protection juridique
- Véhicules à moteur et risques annexes
- Protection fonctionnelle

Ce marché arrive à terme le 31 décembre 2021. Dans un objectif de rationalisation des coûts, d'optimisation de la procédure de passation et d'amélioration de l'efficacité économique de leurs achats, il est proposé de reconduire ce groupement pour passer un nouveau marché public d'assurances, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive du groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement doit être adoptée.

Il est proposé de désigner la Commune de Francheville comme coordonnateur du groupement. Ainsi, elle serait chargée de procéder à l'organisation des procédures de passation des marchés publics (établissement des dossiers de consultation des entreprises, publication des avis d'appel public à concurrence, analyse des offres, signature des marchés...), au nom et pour le compte des membres. Une fois signé, chaque membre assurera ensuite l'exécution du marché, pour la part qui le concerne.

Les frais liés au fonctionnement du groupement seront supportés par le coordonnateur.

Conformément à l'article L. 1414-3 II. du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où ce marché serait passé selon une procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commandes, c'est-à-dire de la commune.

Le président de la commission d'appel d'offres pourra désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation, qui pourront participer aux réunions avec voix consultative. La CAO pourra également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Ainsi, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune de Francheville et le Centre Communal d'Action Sociale, annexée à la présente délibération, en vue de désigner un ou des prestataires en charge des services d'assurances.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée aux Finances à signer ladite convention, ainsi que toute pièce utile à cette fin.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L. 2113-8,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 2121-33 ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

APPROUVE les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune de Francheville et le Centre Communal d'Action sociale, annexée à la présente délibération, en vue de désigner un ou des prestataires en charge des services d'assurances.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Finances et à la Commande publique à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces utiles à cette fin.

■ **2021-03-10 Avenant n° 2 à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité**

En 2007, la commune a conventionné avec la Préfecture du Rhône pour télétransmettre, par voie électronique, les délibérations du Conseil municipal et les décisions du Maire au contrôle de légalité. En 2019, cette convention a été étendue, par avenant, aux pièces relatives aux marchés publics.

Il est proposé de poursuivre cette démarche de dématérialisation en signant un avenant n°2 permettant de télétransmettre au contrôle de légalité les documents budgétaires (aujourd'hui transmis au format papier) tels que les budgets primitifs, les comptes administratifs et les décisions modificatives.

Vu la convention initiale de mise en œuvre de la télétransmission des actes signée le 06 juillet 2007,

Vu l'avenant n°1 relatif à l'extension du périmètre de transmission électronique des actes relevant de la commande publique signée le 02 juillet 2019,

Vu le projet d'avenant n°2 relatif à l'extension du périmètre de transmission électronique des documents budgétaires annexé à la présente délibération,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes et son extension aux documents budgétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Finances à signer ladite convention.

✚ **Administration générale**

■ **2021-03-11 Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de la CLETC Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges**

Vu les articles L2121-21, L2121-33, L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-0267 du 14 décembre 2020 du Conseil de la Métropole de Lyon relative à la composition de la CLETC entre les communes et la Métropole de Lyon

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a créé, en 2003, une CLETC. Celle-ci gère les transferts de charges consécutifs à un transfert de compétence des communes à la Communauté urbaine ou à une extension de son périmètre.

Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes, chacun d'eux disposant d'au moins un représentant. Elle élit son Président, parmi les membres, qui préside les séances.

Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges

Compte tenu du mode d'élection des Conseillers métropolitains au suffrage universel direct, les élus sont désignés par circonscription et non plus par commune. Ainsi il est proposé de former une nouvelle CLETC pour le mandat 2020-2026 de 59 membres représentant chacun l'une des 59 communes du territoire.

Chaque commune a un nombre de voix pondéré selon sa population. 1 voix est attribué à la commune de Francheville sur un total de 164 voix au sein de la CLETC

Les communes du territoire métropolitain sont sollicitées afin de désigner un représentant titulaire ainsi que 2 suppléants au sein de son Conseil municipal.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire prend acte des candidatures suivantes :

1 Titulaire			2 Suppléants		
Candidat	Candidat	Candidat	Candidats	Candidats	Candidats
1-	1-	1-	1- 2-	1- 2-	1- 2-

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de représentants : 3 (1 titulaire – 2 suppléants)

Nombre de votants : 33

Candidats	1 Titulaire					2 Suppléants				
	Candidat	Candidat	Candidat	Blancs	Nuls	Candidat Candidat	Candidat Candidat	Candidat Candidat	Blancs	Nuls
Résultat du 1 ^{er} tour										
Résultat du 2 ^{ème} tour										

Résultat du 3 ^{ème} tour										
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Ou Une seule candidature a été présentée, par conséquent, la nomination prend effet immédiatement

Monsieur le Maire donne lecture des membres du Conseil Municipal, 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants au sein de la CLETC :

Titulaire	Suppléants
Prénom NOM	Prénom NOM Prénom NOM

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE à l'unanimité de procéder/de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les délégués du Conseil municipal au sein de la CLETC

DÉSIGNE les représentants de la commune de Francheville au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges comme étant :

Titulaire	Suppléants
Prénom NOM	Prénom NOM Prénom NOM

■ **2021-03-12 Approbation des nouveaux statuts du SIVU Aquavert**

Vu la délibération n°2021-01-01 du Comité syndical Aquavert du 4 janvier 2021 portant modification de ses statuts ;

Le SIVU Aquavert est un syndicat regroupant 5 communes : Lyon, Tassin la Demi-Lune, Francheville, Craponne et Saint Genis les Ollières. Il assure la gestion du Parc Aquavert qui comprend une piscine, un espace forme et un parc.

Le SIVU relance le projet de construction d'un nouveau centre aquatique, préalablement à la démolition de l'établissement existant.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le conseil syndical du SIVU AQUAVERT a voté, lors de sa séance du 4 janvier 2021, la modification des statuts du SIVU Aquavert.

Dans ce cadre, le CGCT prévoit qu'à compter de la notification, le conseil municipal de chaque commune concernée dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les statuts du syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts du SIVU telle qu'elle a été votée au Conseil syndical du 4 janvier 2021.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 17 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la modification des statuts du SIVU AQUAVERT telle qu'elle a été votée au Conseil syndical d'AQUAVERT le 4 janvier 2021.

■ **2021-03-13 Autorisation de signature de la convention de contribution exceptionnelle au financement du projet de construction du centre aquatique du SIVU Aquavert**

Dans le cadre de son projet de construction du nouveau centre aquatique, préalablement à la démolition de l'établissement existant, le SIVU AQUAVERT sollicite les communes membres à signer une convention de contribution financière.

La présente convention jointe en annexe a pour objet de définir les modalités d'octroi d'une contribution exceptionnelle de la ville, au profit du syndicat Aquavert, pour l'opération de construction.

Le montant prévisionnel de ces contributions s'élève à 643 950 € pouvant être porté à 858 600 € au maximum.

Elles seront versées annuellement de 2021 à 2025 selon l'actuelle clé de répartition, à savoir : 14,31% pour la commune de Francheville.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention susvisée établie entre la commune de Francheville et le SIVU Aquavert

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de contribution exceptionnelle au financement du projet de construction du Centre aquatique du SIVU Aquavert

■ **Projet de délibération n°2021-03-14 Vote des subventions 2021 aux associations**

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant dans son article 7, codifiée à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales que

l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget, le tableau ci-joint présente les subventions allouées.

Le Conseil Municipal peut octroyer des subventions à diverses associations afin de leur permettre de maintenir ou de développer le niveau de leurs activités, chacune dans leur domaine, concourant à l'animation et à l'amélioration de qualité de la vie communale.

Au budget primitif une enveloppe globale de 109 565 € a été prévue dont 105 165 € attribués aux associations mentionnées dans le tableau annexé à cette délibération et 4 400 € attribués lors de prochaines réunions du Conseil Municipal.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Animation en date du 3 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'attribution des subventions énumérées annexées

■ **2021-03-15 Convention de partenariat avec l'Ecole de musique**

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 stipule que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions de la subvention attribuée ». Le décret, pris le 6 juin 2001 en application de cette loi, dispose dans son article 1 que « l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ».

La commune, dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative et de son partenariat étroit avec cette association, propose la conclusion d'une convention afin de définir plus précisément l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, ainsi que les modalités de partenariat entre la commune et l'Ecole de musique.

Il est rappelé que la précédente convention a été signée après autorisation du Conseil Municipal par délibération n°2020-02-06 du 28 février 2020 et que le montant de la subvention versée était de 45000€ pour 2020.

Il est précisé que le montant de cette subvention est proposé à 45 000€ pour 2021.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Animation en date du 3 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'attribution de la subvention à l'école de musique pour un montant de 45 000€,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

■ **°2021-03-16 Avenant de prolongation à la convention tripartite Commune - Centre Social Michel Pache - CAF**

Le Centre social Michel PACHE, situé sur le territoire franchevillois, a rédigé son projet de développement social 2016-2020 selon trois enjeux :

- La prévention et l'accompagnement de tous les publics avec un point d'attention sur les jeunes, les seniors et les nouvelles familles arrivées sur le territoire et confrontées à des problématiques en lien à la langue et à des difficultés sociales.
- Le « vivre ensemble » qui pose la question de l'intergénérationnel, de l'interculturel et de la couverture du territoire Franchevillois qui reste complexe au regard de sa configuration géographique.
- la citoyenneté de tous les publics qui est aujourd'hui une préoccupation importante.

La réalisation des actions, définies dans ce projet, est soutenue par la commune par une subvention annuelle ainsi que par la mise à disposition de locaux. Il est précisé que le montant de cette subvention est proposé à 193 600€ pour 2021, identique à celui de 2020.

Ce partenariat entre la Commune, le Centre social Michel PACHE et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône a été formalisé par la signature d'une convention tripartite, d'objectifs et de moyens, pluri-annuelle (2018-2020).

Prochainement, un Contrat Territorial Global sera mis en place entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales afin de conventionner globalement sur les actions à mener tant sociales qu'éducatives.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant d'un an à la précédente convention tripartite d'objectifs et de moyens.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 9 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation d'un an à la convention tripartite d'objectifs et de moyens.

APPROUVE l'attribution de la subvention au Centre Social Michel Pache pour un montant de 193 600€,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune

Éducation

2021-03-17 Autorisation de signature de la convention de partenariat avec les associations sportives pour la mise à disposition d'intervenants en milieu scolaire

Vu l'article L. 312-3 du Code de l'éducation (modifié par la loi n°2003-339 du 14 avril 2003) : enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les établissements d'enseignement du second degré et d'enseignement technique ;

Vu l'arrêté du 10 mai 1989 : modalités de compétence professionnelle pour les personnes apportant leur concours aux enseignements et activités artistiques ;

Vu la circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 : participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la Circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997 : surveillance et sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la délibération n°2020-10-17, en date du 1er octobre 2020 portant autorisation de signature de la convention de partenariat avec les associations sportives pour la mise à disposition d'intervenants en milieu scolaire

Considérant la volonté de la commune de Francheville de poursuivre l'enrichissement de l'offre proposée dans le secteur de l'éducation physique et sportive au bénéfice des élèves des écoles du secteur, de nouveaux partenaires sont invités à intervenir au sein des établissements scolaires pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'autorisation de signature des conventions de partenariat pour la mise à disposition d'intervenants en milieu scolaire avec :

le Comité Départemental 69 de Course d'Orientation pour un montant de 2 335 €

Emmanuel DURANTON, pour un montant de 2 775 €

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 9 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Maire à signer les conventions de partenariat pour la mise à dispositions d'intervenants en milieu scolaire conformément aux montants précités.

■ **2021-03-18 Utilisation des équipements sportifs communaux par le Collège Christiane Bernardin**

Vu l'[article L. 312-3 du Code de l'éducation](#) (modifié par la loi n°2003-339 du 14 avril 2003) : enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les établissements d'enseignement du second degré et d'enseignement technique ;

[Vu la délibération n°2019-07-14, en date du 4 juillet 2019 autorisant la signature de l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs entre la Métropole de Lyon, le Collège Christiane Bernardin et la commune de Francheville ;](#)

Considérant l'obligation pour la Métropole de doter les collèges des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement en leur permettant notamment d'assurer la pratique des programmes d'éducation physique et sportive,

Considérant la nécessité de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation des infrastructures de la commune de Francheville par le collège,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'autorisation de signature de la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition pour l'EPS obligatoire.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 9 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition pour l'EPS obligatoire.

Projet de délibération n°2021-03-19

**Autorisation de signature de la convention avec la fondation des AJD pour
l'organisation de Chantiers Jeunes**

L'organisation de Chantiers Jeunes par la commune de Francheville s'inscrit dans le cadre du développement de la politique jeunesse sur le territoire. Depuis 3 ans, le partenariat entre le Bureau Information Jeunesse BIJ et la fondation des Amis du Jeudi Dimanche AJD ne cesse de se développer en partie grâce aux chantiers jeunes proposés 2 fois dans l'année.

Ceux-ci permettent aux jeunes franchevillois de découvrir différents corps de métiers et constituent une première expérience professionnelle.

Les objectifs des Chantiers Jeunes sont les suivants :

- Vivre une expérience réussie d'insertion sociale et/ou professionnelle par le fait de :
 - ✓ donner l'opportunité aux jeunes d'entrer en relation avec des adultes et de nouer des relations de confiance ;
 - ✓ acquérir une posture d'apprentissage ;
 - ✓ acquérir un ensemble de cadres et de règles (contraintes horaires, hiérarchies,...) ;
 - ✓ découvrir de nouvelles techniques, de nouveaux métiers, de nouveaux horizons, etc.
- Permettre aux jeunes de développer leurs capacités concernant le vivre ensemble, la relation aux autres, la mise en œuvre de projets coopératifs
- Favoriser des trajectoires d'insertion, de prévention, d'accès au droit pendant et au-delà du chantier en :
 - ✓ informant les jeunes sur leurs droits ;
 - ✓ informant les jeunes sur les dispositifs existants ;
 - ✓ informant les jeunes sur les ressources, possibilités et interlocuteurs présents sur la commune ;
- Favoriser la reconnaissance sociale des jeunes dans la vie de la commune :

Afin d'assurer la rémunération des jeunes intervenant dans le cadre des chantiers, il est nécessaire de conventionner avec la fondation des Amis du Jeudi Dimanche qui servira d'intermédiaire avec l'Association Intermédiaire Départementale de la Prévention Spécialisée (AIDPS), qui assure la rémunération des chantiers jeunes.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 9 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE la signature de la convention avec la Fondation des Amis du Jeudi Dimanche pour l'organisation des chantiers jeunes conformément à la convention jointe, pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois

Cadre de vie urbanisme économie

■ 2021-03-20 Délibération actant la tenue d'un débat sans vote concernant les orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP) métropolitain

Contexte :

Le code de l'environnement définit une réglementation nationale applicable à l'affichage extérieur, c'est-à-dire aux dispositifs de publicité, aux enseignes et aux préenseignes, et permet à un règlement local d'adapter certaines de ces dispositions à la situation et aux enjeux locaux.

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 a modifié substantiellement le régime de l'affichage extérieur et particulièrement celui des RLP : la procédure d'élaboration est décentralisée et cette compétence est transférée à la Métropole (article L 581-14 du code de l'environnement).

Actuellement, il n'existe pas de RLP métropolitain mais 42 communes du territoire de la Métropole disposent d'un RLP communal. Les 17 autres communes ne disposent pas de RLP local et leur territoire est, par conséquent, soumis au règlement national de publicité défini par le code de l'environnement.

Pour harmoniser les règles en matière d'affichage extérieur au sein de l'aire métropolitaine, il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure d'élaboration d'un RLP métropolitain.

Procédure :

Par délibération du Conseil n° 2017-2521 du 15 décembre 2017, la Métropole a prescrit l'élaboration du RLP sur le territoire de la Métropole, a approuvé les objectifs poursuivis par cette élaboration ainsi que les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de la concertation publique.

L'article L 581-14-1 du code de l'environnement dispose que "*le règlement local de publicité est élaboré, révisé ou modifié conformément aux procédures d'élaboration de révision ou de modification des plans locaux d'urbanisme définies au titre V du livre 1er du code de l'urbanisme (etc.)*".

La procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) prévoit qu'un débat "sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)" doit être organisé au sein de l'organe délibérant de la Métropole et au sein des conseils municipaux et d'arrondissement des communes situées sur le territoire de la Métropole. Le RLP ne comporte pas de PADD, mais le rapport de présentation du RLP doit définir les orientations et les objectifs en matière d'affichage extérieur, ce qui correspond aux mêmes éléments figurant dans un PADD de PLU. Il est donc cohérent d'organiser, même en l'absence formelle de PADD, un débat sur les

orientations générales de RLP au sein des organes délibérants de la Métropole, des communes et des arrondissements.

Il a été procédé à un premier débat sur les orientations du projet de RLP lors de la séance du Conseil de la Métropole du 25 juin 2018, puis lors du Conseil Municipal du 4 octobre 2018. Un second débat sans vote a été proposé lors de la séance du Conseil de la Métropole du 25 janvier 2020.

Débat sans vote sur les orientations du projet de RLP :

Les orientations du RLP métropolitain sont organisées autour des 3 grands objectifs adoptés par le Conseil de la Métropole lors de sa séance du 15 décembre 2017 :

- garantir un cadre de vie de qualité,
- développer l'attractivité métropolitaine,
- développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités.

Il est souhaité aujourd'hui de renforcer ces orientations pour permettre au RLP d'agir plus fortement dans les domaines de la protection du cadre de vie métropolitain :

- la préservation de la qualité paysagère et urbaine,
- la lutte contre la pollution lumineuse,
- le développement d'un cadre de vie apaisé,
- une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale.

Ces orientations sont donc soumises, conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme et à l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, à un débat au sein des Conseils municipaux et d'arrondissements des communes situées sur le territoire de la Métropole.

Le document préparatoire annexé a pour but de permettre aux membres du Conseil Municipal de débattre des orientations politiques à l'échelle de l'agglomération sans entrer dans les déclinaisons territoriales ni les détails techniques du futur arrêté de projet du RLP.

Vu ledit dossier ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 581-14, L 581-14-1 et R 581-73 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 153-12 ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de vie en date du 4 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND acte des orientations générales du règlement de publicité de la Métropole de Lyon.

- **2021-03-21 Projet Nature Yzeron (PNY) : autorisation de signature des conventions de partenariat avec les associations pour les animations pédagogiques des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023**

Les communes de Francheville et Craponne avec la Métropole de Lyon mettent en œuvre depuis 1994 une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel et agricole remarquable sur le site des vallons de l'Yzeron. Ce site est inscrit à la fois dans le réseau métropolitain des Projets Nature et dans celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert de la politique départementale à la Métropole. Les objectifs de ces 2 politiques sont similaires :

- préserver et entretenir la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels,
- valoriser les sites en les ouvrant au public.

Le rôle de commune pilote de la démarche Projet Nature Yzeron est dévolu, par période 3 ans et par alternance, à Francheville et Craponne. Francheville a repris le pilotage depuis le 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre des objectifs de connaissance et de valorisation de ses espaces naturels, le Projet Nature Yzeron met en place un programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et de découverte des milieux sur son territoire, destiné au public scolaire et au grand public des 2 communes. Cette mission est confiée à des structures associatives d'éducation à l'environnement, choisies à l'issue d'un appel à projet lancé en janvier 2020.

Les associations retenues sont :

- Arthropologia,
- Des Espèces Parmi'Lyons (DEPL),
- Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- France Nature Environnement (FNE),
- G'reine des prés,
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE-69),
- Naturama.

Il est proposé la signature d'une convention cadre de partenariat avec chacune des associations, définissant les modalités de fonctionnement entre chaque association et la commune de Francheville pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023. Elle précise :

- le public visé (scolaire et/ou grand public) ;
- les thématiques proposées ;
- l'organisation globale et les conditions de versement des subventions : en particulier, la présente convention cadre prévoit qu'une convention financière stipulant la somme de la subvention sera rédigée pour chaque année scolaire (au moment de la rentrée).

Vu les projets de convention ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de vie en date du 4 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat entre la commune de Francheville et chaque association, relatives aux animations pédagogiques du Projet Nature Yzeron.

■ **2021-03-22 Convention d'attribution d'une subvention au bailleur VILOGIA pour la création de logements locatifs aidés - Opération 10-12 Impasse des Grandes Terres**

Au 1er janvier 2019 la commune de Francheville comptabilise 1 154 logements sociaux représentant 19.22 % des résidences principales.

En application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, renforcée par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013, les communes de plus de 3 500 habitants situées dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants doivent prendre des dispositions pour faciliter la production de logements locatifs sociaux en vue d'atteindre 25% des résidences principales en 2025.

En application de la loi, la commune de Francheville participe à cet objectif en octroyant notamment des subventions aux bailleurs sociaux afin de les soutenir dans les frais d'acquisition ou de construction des logements à vocation sociale. Cette subvention communale vient en complément des autres financements alloués par l'État, la Région et la Métropole.

En l'espèce, le bailleur social Vilogia prévoit l'acquisition de 4 logements sociaux au sein d'une opération immobilière composée de 25 logements située 10-12 Impasse des Grandes Terres. Cette opération a été autorisée par le permis de construire n° PC 069 089 17 00008 en date du 11/09/2017 à la SCI CARRE OUEST.

2 des 4 logements sont financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) de type T3 et T4 (155.55m² de surface utile) et 2 en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de type T2 et T3 (118.80 m² de surface utile)

Pour cette opération, la Métropole a octroyé une subvention de 70 000 maximum euros par décision n°2019-340-1 en date du 17 décembre 2019.

Pour mener à bien ce projet, le bailleur sollicite auprès de la Commune une participation financière d'un montant de 9 711 €.

La participation de la Commune s'inscrit dans le cadre de la réglementation nationale des financements aidés par l'État dont bénéficient les logements sociaux conventionnés (PLUS, PLAI ou PALULOS populations défavorisées (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale), programme Social Thématique hors Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement conformément à la réglementation en vigueur.

Les modalités de versement de l'aide sont fixées dans la convention annexée ci-après et concerne l'aide au financement de 2 logements financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 logements en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 302-5 du Code de la Construction de l'Habitation ;

Vu le plan de financement prévisionnel établi par le bailleur en date du 02 avril 2020 ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de vie en date du 4 mars 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

ACCORDE le principe d'attribution d'une subvention de 9 711 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Vilogia pour le financement de 4 logements conventionnés dans l'opération située 10-12 Impasse des Grandes Terres ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, relative aux conditions de versement de la subvention à Vilogia ainsi que tout document utile au versement de cette subvention;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat.